

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de
SEINE ET MARNE

Arrondissement de
TORCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2016

Le mardi 8 novembre 2016 à 18 h 30, les Membres du CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqués en séance le 2 novembre 2016, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur RABASTE, Maire.

Etaient présents :

M. Brice Rabaste, Mme Colette Boissot, M. Alain Mamou, M. Jacques Philippon, Mme Céline Netthavongs, Mme Audrey Duchesne, Mme Michèle Dengreville, M. François-Xavier Binvel, Mme Nicole Saunier, M. Christian Quantin, M. Guillaume Segala, M. Marcel Petit, Mme Monique Sibani, M. Philippe Maury, M. Olivier Savin, Mme Marie-Claude Saulais (à partir du point 2), Mme Nathalie Dubois, M. Christian Couturier, M. Charles Aronica, M. Laurent Dilouya, M. Franck Billard, Mme Lydie Autreux, Mme Annie Ferri (à partir du point 5), M. Frank Mouly, Mme Lucia Pereira, Mme Cécile Goutmann, M. Jacky Hadji, M. Mohammed Yenbou, Mme Elise Blin, M. Mathieu Baudouin.

Ont remis pouvoir :

Mme Claudine Thomas à M. Brice Rabaste, M. Pierre Barban à M. Philippe Maury, M. Benoît Breyse à M. Laurent Dilouya, Mme Gabrielle Marquez Garrido à M. Marcel Petit, Mme Martine Broyon à Mme Céline Netthavongs, M. Alain Senechal à M. Alain Mamou, Mme Angela Avond à Mme Nicole Saunier, M. Stéphane Bossy à Mme Michèle Dengreville, Mme Sylvia Guillaume à Mme Colette Boissot, Mme Catherine Morio à M. Guillaume Segala, M. Paul Athuil à Mme Lucia Pereira, Mme Isabelle Guilloteau à M. Mohammed Yenbou, M. Emeric Brehier à Mme Lydie Autreux.

Absents :

Mme Marie-Claude Saulais (point 1), Mme Annie Ferri (points 1 à 4), Mme Béatrice Troussard, M. Alain Tapprest.

Secrétaire de séance : Mme Audrey Duchesne

Monsieur le Maire : « Chers membres du Conseil Municipal, avant de commencer notre réunion traditionnelle du Conseil Municipal, c'est avec beaucoup d'émotion et de tristesse que nous allons rendre hommage à Hubert Pipard disparu brutalement à soixante et un ans dans la nuit de dimanche à lundi. Le faire ici, dans cette salle du Conseil Municipal, où sa voix a si souvent résonné ajoute à notre émotion.

Chellois d'adoption et de cœur, Hubert s'est assez vite engagé dans la vie de la ville qu'il aimait. Grand professionnel reconnu, pharmacien impliqué dans le quartier des Coudreaux, il a maintes fois accompagné les Chellois en leur prodiguant conseils avisés et réconfort.

Militant gaulliste, fier de l'être, il s'est investi avec sincérité dans la vie politique en portant haut les couleurs de la République, ses valeurs, en défendant la démocratie, parfois même il faut le dire au détriment de son intérêt personnel direct.

C'était un travailleur acharné qui contre vents et marées défendait, et vous le savez, sa ville avec force. Maire adjoint et conseiller général, il a mis tout son cœur dans ses mandats électifs. Il suivait ses dossiers avec attention et rigueur ne laissant passer aucun détail. Ceux qui ont travaillé avec lui se souviennent d'un élu déterminé à agir en faveur de l'intérêt général, dynamique et perfectionniste.

Son engagement courageux s'est poursuivi dans l'opposition. Il avait su prendre la mesure du rôle qu'il devait jouer, celle d'une opposition constructive, attentive et pugnace. L'équipe qui l'accompagnait alors, l'équipe qui m'entoure aujourd'hui, sous son impulsion, mettait un point d'honneur à travailler chaque sujet, chaque dossier de manière approfondie.

Pudique, discret quand cela le concernait, l'homme qu'il était vraiment n'était pas forcément celui que l'on voyait au premier regard. Pourtant, les liens indéfectibles que ses amis regrettent aujourd'hui nous prouvent l'attachement qu'ils lui portaient. Nombre de ses amis nous rappellent l'homme attachant qu'il pouvait être, les bons moments conviviaux et le partage qu'il passait en sa compagnie.

Père de famille accompli et tendrement aimé, j'ai une peine sincère et immense pour ceux qu'ils laissent trop tôt et qui avaient encore tant à vivre et à apprendre avec lui. Il me disait encore récemment sa fierté de la réussite de ses enfants et son bonheur quotidien d'être entouré des siens. Pour eux, sa perte est immense, peine profonde partagée par tous ses proches et par nous, ses amis.

Avant que nous lui rendions hommage par une minute de silence, je vais laisser la parole à Lydie Autreux. Je vous remercie pour votre attention ».

Madame Autreux : « Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, le groupe Unis pour Chelles souhaite également rendre hommage à Hubert Pipard. Ses qualités d'homme politique, sa proximité des Chellois dans l'exercice de sa profession de pharmacien, son engagement au service de sa ville, laisseront le souvenir d'un homme de convictions. Élu départemental et municipal, pendant plusieurs années il fut un opposant respectueux dans le débat politique malgré nos divergences.

Nous adressons à sa compagne, à ses enfants et à ses proches nos sincères condoléances ».

Monsieur le Maire : « Merci, Madame Autreux, pour ce mot sincère. Je vous invite à lui rendre hommage en vous levant et en respectant une minute de silence ».

L'assemblée observe une minute de silence.

Monsieur le Maire : « Pour ceux qui souhaitent accompagner sa famille et ses amis lors de ses obsèques, nous vous tiendrons informés des modalités d'organisation.

Avant que nous commencions ce Conseil Municipal, j'ai également à vous faire part du décès de Diane, résistante, rescapée de la fusillade de la cascade du Bois de Boulogne, décédée à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Elle était aussi sensible à l'histoire de Chelles et à ces femmes et ces hommes qui ont laissé leur vie dans ce combat. Je vous remercie d'avoir une pensée pour elle également.

Nous allons commencer notre Conseil Municipal. Nous dénombrons un certain nombre d'absents qui pour des raisons médicales ou de conseils d'école ont donné leur pouvoir ».

CONSEIL MUNICIPAL

1) Installation de deux nouveaux conseillers municipaux dans leur fonction

Monsieur le Maire : « Comme précisé dans la note, deux conseillers municipaux ont adressé leur démission. Il s'agit de Nathalie Le Nevanic et de Victoria Pavan. Pour des raisons personnelles, ces deux élues ont quitté le territoire Chellois pour de nombreuses années. On a le plaisir d'installer Élise Blin et Mathieu Baudouin dans leur fonction de conseiller municipal. Nous les félicitons pour ce nouvel engagement. La répartition dans les commissions se fera lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2016, le dernier de l'année. Mathieu et Élise, bienvenue dans ce Conseil Municipal. Je vous demande de prendre acte de leur installation ».

Arrivée de Mme Saulais

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

PREND ACTE que Madame Elise Blin, compte tenu des éléments précités, est installée immédiatement dans ses fonctions en remplacement de Madame Nathalie Le Nevanic, conseillère municipale démissionnaire.

PREND ACTE que Monsieur Mathieu Baudouin, compte tenu des éléments précités, est installé immédiatement dans ses fonctions en remplacement de Madame Victoria Pavan, conseillère municipale démissionnaire.

INTERCOMMUNALITE

2) Présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour l'année 2015

Monsieur le Maire : « Je laisse la parole à Laurent Dilouya qui va nous faire une courte présentation ».

Monsieur Dilouya : « Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et messieurs. Conformément au Code général des Collectivités territoriales, le rapport d'activité pour l'année 2015 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF) doit faire l'objet d'une communication auprès des membres du Conseil Municipal.

Les chiffres clefs pour la Ville de Chelles sont annexés à la présente note et le rapport d'activité exhaustif pour l'année 2015 est consultable sur le site Internet du SIGEIF.

Ce qu'il faut retenir du rapport concernant notre ville, ce sont les points suivants :

- La participation de Chelles au Certificat d'Économie d'Énergie, le CEE. Ce dispositif permet à notre commune de valoriser financièrement les investissements en matière d'amélioration de la performance énergétique de nos équipements.
- Le reversement à la ville de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, la TCFE.
- L'adhésion à l'Association SYNCOM permettant d'être informés entre autres des projets de travaux et les intentions de travaux, les DT et les DICT.
- La continuation des travaux d'enfouissement des réseaux électriques.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport du syndicat pour l'année 2015. Merci ».

Monsieur le Maire : « Merci, Laurent Dilouya. Y a-t-il des remarques à ce sujet ? (Non). Je propose que nous en prenions acte. Merci ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour l'année 2015.

3) Adhésion au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) au 1^{er} janvier 2018 des établissements publics territoriaux Grand Paris Seine Ouest, Paris Est Marne et Bois et Vallée Sud Grand Paris

Monsieur le Maire : « C'est un point qui revient régulièrement. Je donne la parole à Jacques Philippon à ce sujet ».

Monsieur Philippon : « Merci, Monsieur le Maire. Suite à la loi NOTRe, on nous demande de nous prononcer pour l'adhésion au SEDIF des établissements publics territoriaux, Grand Paris Seine Ouest, Paris Est Marne et Bois et Vallée Sud Grand Paris à compter du 1^{er} janvier 2018.

Bien entendu, chacun des conseils de territoire a déjà accepté cette adhésion ».

Monsieur le Maire : « Pas de remarque particulière ? (Non). Pas de vote contre, pas d'abstention ? (Non). Je vous remercie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (42 pour)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 5211-18 et L. 5211-61,

Vu l'article 59 de la loi NOTRe qui prévoit qu'au 1er janvier 2018, les établissements publics territoriaux (EPT) compétents en eau potable, seront retirés de plein droit des syndicats concernés, tels que le Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF),

Considérant que les EPT doivent désormais choisir formellement leur mode de gestion avant fin 2017, en décidant notamment d'adhérer totalement ou partiellement au SEDIF, en application des articles L. 5211-18 et L. 5211-61 du CGCT,

Vu la délibération n°16-76 du 3 mai 2016 du Conseil de territoire de Paris Est Marne et Bois par laquelle l'établissement public territorial a demandé son adhésion au SEDIF,

Vu la délibération n°168/2016 du 28 juin 2016 du Conseil de territoire de Vallée Sud Grand Paris par laquelle l'établissement public territorial a demandé son adhésion au SEDIF,

Vu la délibération n°C2016/06/04 du 29 juin 2016 du Conseil de territoire de Grand Paris Seine Ouest par laquelle l'établissement public territorial a demandé son adhésion au SEDIF,

Vu la délibération n°2016-23 du Comité du SEDIF en date du 16 juin 2016 approuvant ces demandes d'adhésion,

SE PRONONCE POUR l'adhésion au SEDIF des établissements publics territoriaux Grand Paris Seine Ouest, Paris Est Marne et Bois et Vallée Sud Grand Paris, à compter du 1er janvier 2018.

INTERCOMMUNALITE

4) Présentation du rapport développement durable pour l'année 2016

Monsieur le Maire : « Je donne la parole à Laurent Dilouya ».

Monsieur Dilouya : « Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre du Grenelle 2, le rapport doit faire l'objet d'une délibération spécifique de l'organe délibérant afin d'attester de son existence et de sa présentation en amont des débats sur le projet de budget.

Comme chaque année, le rapport est assez dense, avec quelques nouveautés :

- La continuation du développement du réseau de chaleur dont je vous ai présenté le rapport lors du dernier Conseil Municipal.
- La participation au concours des villes et villages fleuris nous permet de maintenir notre troisième fleur et de prétendre à une quatrième.
- L'engagement de la révision du programme d'action et de prévention des inondations, renforçant ainsi le PPRI et les réflexions issues du SAGE. Nous continuons d'ailleurs notre collaboration avec l'équipe du chemin d'aménagement et de gestion des eaux afin de rédiger un document en adéquation avec notre futur PLU.
- L'atelier étudiant en partenariat avec le cluster Descartes, avec le lancement de trois nouveaux ateliers.
- Et, une démarche accrue de sensibilisation auprès de la population aux pratiques écoresponsables avec notamment l'animation des jardins familiaux, la réhabilitation de la Villa Max et de nombreuses actions en faveur de l'enfance.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport développement durable pour l'année 2016. Merci ».

Monsieur le Maire : « Merci, Laurent Dilouya. Ce rapport appelle-t-il de la part de certains d'entre vous des remarques particulières ? (*Non*). Je propose que nous en prenions acte en saluant les services qui l'ont réalisé et les actions qu'ils ont menées. Je vous remercie ».

Arrivée de Mme Ferri

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport développement durable pour l'année 2016.

FINANCES

5) Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Monsieur le Maire : « Je prends la parole à la place de Colette Boissot. Ce rapport est désormais obligatoire dans la construction budgétaire, comme c'est indiqué dans la note de présentation. Il fait part de l'égalité entre les hommes et les femmes dans notre ville. Il y a deux volets : la ville en tant qu'employeur (le nombre de femmes, la répartition des postes, etc.) et le territoire, c'est-à-dire l'analyse de la situation au regard de la Ville de Chelles dans sa composition démographique.

Je remercie les services des ressources humaines ainsi que Mme Jodard pour la réalisation de ce document qui compile des informations qui peuvent être utiles dans l'analyse de la situation de notre ville et qui viennent compléter les rapports passés. Avez-vous des remarques sur ce sujet ? Madame Autreux ».

Madame Autreux : « Merci, Monsieur le Maire. J'ai quelques remarques sur ce rapport présenté dont nous prendrons acte. Vous notez un effort de la collectivité qui ne suit pas la cartographie française et vous mettez en avant surtout la catégorie B, mais qu'en est-il de la catégorie A ? Je pense à votre équipe de direction qui est derrière vous. Quand on voit l'organigramme, on voit un directeur général des services, des directeurs généraux adjoints, peu de directeurs au niveau des services. Quant à vos collaborateurs au niveau du cabinet, c'est un directeur de cabinet, un directeur adjoint, des collaborateurs où l'on ne trouve, je crois, que deux femmes. Je crois qu'il reste beaucoup d'efforts à faire au niveau de votre entourage ».

Monsieur le Maire : « Je vais leur adresser le message. Je dois avouer que je ne sais pas trop quoi vous répondre.

Madame Autreux, c'est vrai que vous citez ces exemples-là, mais nous essayons de travailler avec les services de la ville et de faire en sorte que justement on puisse aussi faciliter les conditions de travail au sein de la collectivité. Je pense à l'accompagnement des personnes qui subissent au quotidien des missions qui peuvent être compliquées. Je pense qu'il y a un rôle à jouer en matière de ressources humaines en interne. On réalise énormément de choses et je salue d'ailleurs l'initiative des forums RH, des points contacts, la matinale « ressources humaines » qui permettent justement d'améliorer ce qui parfois manque dans les collectivités ou dans le milieu des entreprises. Il ne faut jamais oublier que derrière des postes, ce sont des femmes et des hommes qui agissent au quotidien dans des missions parfois compliquées.

Concernant vos propos sur la représentation, c'est vrai que ce sont des hommes qui sont là. Si ce n'était que des femmes, auriez-vous eu la même remarque ? Peut-être pas... Je n'en sais rien.

Oui, nous ferons en sorte de féminiser les conseils d'administration, les comités de direction, cela fait partie des objectifs de tout à chacun. D'ailleurs, on se souvient que certains parlementaires ont porté cette démarche : je pense à Jean-François Copé qui a porté cette loi à l'Assemblée nationale il y a quelque temps. Vous me donnez encore une fois, Madame Autreux, l'occasion de défendre le bilan et j'en suis assez fier pour avoir travaillé dessus.

Cela fait donc partie des démarches qui peuvent être intéressantes. La parité en matière électorale est une belle réussite qui permet aujourd'hui d'avoir une égalité de représentation et qui permet à toutes et à tous de pouvoir accéder à des responsabilités.

Vous remarquez aussi que dans mon équipe municipale, nous sommes allés jusqu'à la rajeunir profondément. On peut aller assez loin sur la segmentation des jeunes qui accèdent très vite à des responsabilités importantes. Pour ne citer qu'eux, Benoît Breysse, Audrey Duchesne, François-Xavier Binvel et Guillaume Segala sont quatre adjoints qui lors de leur élection avaient moins de trente ans. Cela leur permet aussi d'assumer des responsabilités importantes, puisque ce ne sont pas que de modestes délégations.

J'ai bien entendu votre remarque sur l'équipe de direction. Sachez qu'il s'est trouvé qu'au fil des jurys de recrutement, ce sont des hommes qui ont été choisis, tous simplement.

Y a-t-il d'autres remarques sur ce sujet ? (*Non*). Je propose que nous en prenions acte. Je vous en remercie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

6) Débat d'Orientation Budgétaire Exercice 2017

Monsieur le Maire : « Je serai assez bref dans mon propos pour faire plaisir à Franck Mouly qui l'année dernière s'était plaint d'une présentation un peu longue ! Guillaume Segala la complétera.

Pour résumer et en introduction, la situation budgétaire, ou du moins ses perspectives restent difficiles et précaires, mais on peut noter une amélioration. Ce Débat d'Orientation Budgétaire nous permet de faire un point sur la situation et le chemin parcouru depuis 2014.

Vous le savez, la situation de la ville était assez fragile. On la connaît, on a pu en débattre ici et avec les Chellois. On peut noter une amélioration, mais on n'est pas encore sortis d'affaire.

On peut noter le travail exemplaire réalisé par l'ensemble des services pour accomplir justement cette démarche. Sous l'égide de Guillaume Segala, l'Adjoint aux Finances, on note un travail remarquable de la Direction des Finances sur ce sujet. Ce n'est pas évident quand on arrive aux responsabilités d'avoir une nouvelle équipe et en plus d'avoir de nouvelles contraintes qui obligent à travailler sur de nouvelles perspectives. Je les remercie aussi, parce qu'ils vont avoir encore beaucoup de travail pour poursuivre cette démarche d'économies et enfin arriver à une situation rétablie et équilibrée.

Tout cela n'est pas arrivé par hasard, et vous me permettrez d'insister, c'est grâce à une méthode de travail assez rigoureuse et économe. Cela mérite d'être rappelé. Une procédure sérieuse et respectée, ce n'est pas toujours simple, c'est une modification d'une certaine gouvernance, mais de contrôle et de variation des dépenses. Au sein des services, de nouvelles procédures ont permis de mieux contrôler et de mieux limiter les dépenses, tout simplement dans un but de bonne gestion.

Cela a accompagné la modalité pratique du plan d'économies qui a été appliqué dès 2014 pour permettre de réduire les dépenses avec un objectif d'avoir une vraie politique de priorisation des dépenses. On a établi ce qui était prioritaire ou un peu moins prioritaire, voire accessoire.

Il nous fallait donc assez vite pouvoir « stopper » l'emballlement des dépenses, la perspective un peu inquiétante des dépenses. Il fallait optimiser notre politique de gestion des dépenses quotidiennes, mais avec quand même à l'esprit de maintenir un service public d'excellent niveau pour les Chellois, notamment avec les services publics prioritaires. Cela a nécessité de notre part et de l'ensemble des services une action importante, volontariste, avec l'ensemble des partenaires que peut rencontrer la ville, que ce soit les autres institutions, mais aussi les bailleurs sociaux, la police nationale, les acteurs sur le territoire en général, pour atteindre les objectifs fixés, c'est-à-dire maintenir un niveau de service public de qualité. Il était nécessaire face à une restriction budgétaire un peu généralisée que tout le monde se serre les coudes, se rassemble, travaille ensemble pour éviter de perdre des énergies et d'avoir des niveaux de dépenses trop importants.

Dans cette période-là, et cela va se poursuivre, il fallait être extrêmement rigoureux sur la manière dont on gérait ces dépenses, ce qui impliquait de tous, des élus comme des services, de les contrôler, mais aussi de se fixer des objectifs qui ne devaient pas être dépassés, tout en restant cohérent sur ce que l'on souhaite pour la Ville de Chelles.

Au cours de ces années, c'est aussi important de pouvoir le voir et le comprendre, on a dû faire face à des situations qui sont clairement inédites, qui sont devenues souvent des contraintes. Je pense à la baisse de la DGF que je ne commente pas ici, qui est une donnée que l'on ne peut pas oublier, qui concerne les collectivités, mais qui a pu je l'espère – on attend la concrétisation – être limitée. Ce sont environ 7 millions d'euros qui ne sont pas dans les caisses de la ville qui auraient dû l'être, ce qui représente quand même une somme importante – je parle en fonctionnement bien sûr.

Il y a de nouvelles contraintes en matière de sécurité aussi, suite aux attentats, vous le savez. On a dû poursuivre des dépenses en matière de sécurité. Cela a été une volonté forte de la part de notre municipalité, il était nécessaire de poursuivre cette démarche, parfois même de l'accélérer. Je pense notamment au plan municipal de sécurisation des écoles que nous allons vous présenter tout à l'heure qui est financé pour le moment, mais sans aide supplémentaire de l'État ou d'autres collectivités.

Il est nécessaire aussi de pouvoir continuer à entretenir notre patrimoine communal qui est parfois vieillissant. C'est une démarche qu'il faut poursuivre et même intensifier, c'est-à-dire la maintenance et l'entretien de nos équipements publics.

Comme cela arrive parfois de subir des contentieux juridiques, qui fragilisent tout simplement le budget de notre ville, parfois anciens, il est nécessaire de devoir les honorer.

Et puis il y a de nouvelles contraintes imposées aux collectivités, parfois nécessaires, mais qui ne reçoivent pas le financement qui va avec : les rythmes scolaires, le PAVE, l'Ad'AP sont des mesures nécessaires, importantes, mais sans forcément le niveau de soutien que les collectivités sont en droit d'attendre pour assurer ces nouvelles missions.

Enfin, je pense à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires qui est certes souhaitable, mais qui encore une fois pèse lourdement sur le budget de notre ville et sur les marges de manœuvre qui sont étroites, sans que ce soit par ailleurs compensé par d'autres choses.

Néanmoins, le travail effectué par les services et les choix que nous avons pu faire commencent à porter leurs fruits. On peut être résolument optimiste sans être enthousiaste. Un indicateur important que vous devez tous noter, c'est que les banques nous font désormais de nouveau confiance. Elles sont assez pragmatiques. Notre dette est maîtrisée, il y a des perspectives de notre PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) et l'ensemble de nos prévisions budgétaires est rassurant, cela permet à nos partenaires financiers, dont on a nécessairement besoin, d'avoir de nouveau confiance en nous. Cela nous permet d'avoir de meilleures conditions pour gérer notre dette. Vous savez que l'optimisation et la gestion d'une dette sont extrêmement importantes pour rester maîtres de notre budget.

Rester maîtres de notre budget et de notre avenir, cela nous permet d'investir : poursuivre notre investissement de manière raisonnable, bien sûr, mais dans des projets importants et prioritaires pour les Chellois. Je les évoquerai tout à l'heure.

Enfin, une mesure importante qui me tient particulièrement à cœur, c'est de continuer à gérer notre budget sans augmenter les impôts. C'est une mesure à laquelle nous tenons particulièrement.

Cette maîtrise de notre budget, cette bonne gestion qui sans être extraordinaire en matière de résultat financier puisque c'est un budget très contraint, nous permet néanmoins d'avoir de nouvelles marges de manœuvre pour préparer l'avenir. Préparer l'avenir, cela veut dire investir. On avait déjà eu ce débat dans cette enceinte, un budget c'est avant tout la réalisation de projets. C'est dépenser de l'argent, mais derrière il y a des choses : des services publics et des investissements qui permettent d'assurer les besoins des Chellois.

C'est un effort important pour les finances de la ville. Il n'aurait pas pu l'être si nous n'avions pas eu de démarches d'économies pour financer ce qui était prioritaire.

Permettez-moi de revenir dessus parce que c'est clairement le but d'un Débat d'Orientation Budgétaire, c'est-à-dire de voir où l'on va. C'est investir pour l'avenir des Chellois avec, vous le savez, le nouveau groupe scolaire de quinze classes qui est un investissement majeur parce qu'il est nécessaire, mais aussi parce qu'il va s'inscrire pour plusieurs décennies.

Un plan de sécurisation des écoles qui est nécessaire au regard des nouvelles contraintes en matière de sécurité auxquelles nous sommes confrontés, qui va impliquer des travaux dans toutes les écoles, dans les crèches. Cela va nécessiter plus de présence humaine et de nouveaux dispositifs de sécurité pour permettre justement aux équipes enseignantes, aux équipes qui encadrent les enfants d'être davantage protégées.

La poursuite du déploiement de la vidéoprotection, c'est dans le plan pluriannuel, mais avec un axe prioritaire sur certains secteurs.

Il ne faut jamais oublier l'embellissement de notre ville avec notamment l'aménagement du Parc du Souvenir, le projet des Jardins de Cala avec cette nouvelle place en centre-ville qui va être aménagée.

L'accompagnement aussi des travaux du Grand Paris à Chelles qui nécessitera de notre part un certain nombre de suivis.

L'installation d'un poste de police municipale aux Coudreaux qui verra le jour cette année.

La rénovation du musée Alfred Bonno.

Et bien sûr, sans que je vous en fasse le détail, la poursuite de l'entretien et de la réfection de nos voiries, de nos équipements. Toujours avoir à cœur l'animation de notre ville malgré les nouvelles contraintes en matière de sécurité des rassemblements publics.

Et un point important, l'accompagnement de la réussite scolaire que nous n'allons pas oublier.

Pour conclure et avant de laisser la parole à Guillaume Segala, et pour que ce soit bien clair, ce budget qui vous sera présenté en décembre nous laisse entrevoir une petite lumière, mais on n'a pas encore totalement vu le bout du tunnel. Il nous faudra plusieurs années pour retrouver une situation saine, stable et équilibrée, sans mauvaise surprise. Tous les efforts et le travail que l'on a pu mener, collectivement, nous permettent d'impulser les projets que je viens de citer, qui sont nécessaires pour les Chellois, qui sont prioritaires et que nous avons pu fixer dans le cadre de nos orientations dès le début du mandat.

Le tout, et j'insiste là et j'en terminerai ainsi, sans alourdir la fiscalité pour les Chellois qui par ailleurs subissent d'autres augmentations, le coût de la vie étant important et l'augmentation de la fiscalité également.

Je vous remercie pour votre attention et je donne, sans plus attendre, la parole à Guillaume Segala pour la présentation des dossiers techniques ».

Monsieur Segala : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Je vais donc vous donner une présentation plus technique du Débat d'Orientation Budgétaire, notamment des éléments financiers.

Ce débat, c'est aussi l'occasion de faire un point sur la stratégie de la commune en matière de budget.

Vous savez, dès 2014, nous avons planifié des actions, en tout cas un plan d'actions en trois temps, en trois tranches de deux ans de 2014 à 2020.

Pour 2014-2016, l'objectif était de rétablir les marges de manœuvre budgétaire et bien sûr de préserver la santé financière de la commune, comme l'a dit M. le Maire, avec trois objectifs importants :

- Remettre des procédures strictes de contrôle et de validation des dépenses, c'est fait.
- Dégager un résultat de fonctionnement important pour améliorer l'épargne nette, c'est fait.
- Et réduire l'endettement pour pouvoir lever de nouveaux emprunts en accord avec les banques, c'est également fait.

2016-2018, nouvelle séquence dans laquelle nous entrons : nous avons retrouvé les marges de manœuvre, il faut maintenant investir dans des projets structurants.

Et 2018-2020, il s'agira de poursuivre notre action et reconstituer les épargnes qui vont, comme vous allez le voir, légèrement se dégrader du fait d'un fort investissement.

Vous le savez, le redressement de la situation financière de la commune est acté, d'ailleurs nous avons vu au dernier compte administratif en juin dernier que nous avons une épargne nette de 200 000 euros, montant comme l'a dit M. le Maire, et à juste raison, modeste, mais qui résulte d'efforts importants (baisse de dépenses), ce, malgré l'augmentation de charges liée à l'application de dispositifs nationaux : je pense à la réforme des rythmes scolaires, à l'augmentation du point d'indice ou encore l'augmentation des cotisations sociales et bien sûr la baisse des recettes, vous l'avez tous en tête, le recul de la DGF qui coûte sur le mandat plusieurs millions d'euros à la commune.

Comme je vous le disais, nous entrons donc dans la deuxième phase de notre plan d'action. Nous allons réaliser d'importants investissements financés grâce aux efforts de ces deux premières années de mandat.

La prudence nous oblige à vous informer qu'il se pourrait que nous connaissions une période d'épargne nette légèrement négative, à court terme, et ce, sur un laps de temps très court. Comme cette année et l'an prochain, l'objectif reste d'être à un niveau zéro, voire positif, mais comme nous n'en sommes pas certains, nous vous prévenons dès maintenant qu'il se peut que ce soit légèrement dégradé.

Nous avons donc réalisé des efforts importants depuis 2014, mais nous ne voulons pas accélérer les réformes que nous avons d'ores et déjà mises en place pour atteindre cette épargne nette positive.

Si nous acceptons une légère dégradation de l'épargne nette, cela se fait sous deux conditions importantes :

- Qu'elle reste à un niveau faible,
- Qu'elle soit installée dans une trajectoire très courte, et que ce ne soit pas un mode de vie pour la collectivité.

Nous allons passer maintenant à l'étude des orientations budgétaires et de ce qui va préfigurer le budget 2017.

Section de fonctionnement

Concernant les dépenses, un léger allègement des charges financières et une stabilisation globale des autres postes devraient permettre un léger retrait par rapport à 2016.

Les charges à caractère général seront maintenues au niveau de 2016, néanmoins nous travaillons avec les directeurs sur des pistes d'optimisation applicables au cours de l'exercice et nous ne sommes pas à l'abri d'une bonne surprise.

Par ailleurs, nous continuons à renégocier de manière assez offensive les contrats avec les prestataires, notamment d'énergie, afin de dégager de nouvelles économies.

Au niveau des dépenses de personnel, le gros budget de la commune – et c'est tout à fait normal – la gestion 2016 a porté ses fruits. Elle était particulièrement rigoureuse et doit nous permettre en 2017 de maintenir les dépenses de ce chapitre au même niveau. Néanmoins, M. le Maire l'a dit, au vu du contexte particulièrement compliqué, il se peut qu'il y ait une légère augmentation. Mais, nous avons des marges de manœuvre pour pouvoir renforcer notamment la sécurisation des écoles et des manifestations publiques.

Concernant les intérêts de la dette, du fait que l'encours de l'endettement baisse, les intérêts également, nous allons avoir une légère baisse sur les intérêts de la dette.

Pour les recettes de fonctionnement, le volume de dotations restera affecté par une nouvelle baisse importante du fait de la baisse de la DGF pour 600 000 euros. Néanmoins, le FPIC (fonds de péréquation intercommunal) est prévu comme en 2016 pour 1,1 million d'euros.

Concernant les recettes fiscales, elles augmentent légèrement de 300 000 euros du fait de l'évolution des bases. Bien sûr, nous ne parlons pas des taux communaux qui eux ne bougent pas et qui resteront en 2017 égaux à ceux de 2016.

Section d'investissement

Le remboursement du capital de la dette reste une contrainte assez forte, comme vous le savez, au sein de cette section. Néanmoins son montant enfin stabilisé nous permet de construire un budget plus sereinement. En 2014, l'encours de la dette était à 74 millions, il est à la fin de cette année de 68 millions malgré des investissements importants, cette baisse primordiale nous permet d'investir plus sereinement, ce qui n'était pas le cas à notre arrivée.

Les principales dépenses d'investissements sont fléchées une nouvelle fois dans des domaines importants tels que l'éducation et la sécurité. Je pense notamment au financement de la troisième tranche de l'école Pasteur, la réserve pour le financement du nouveau groupe scolaire place des Martyrs de Chateaubriand et de la rénovation thermique du groupe scolaire des Aulnes qui sont notamment prévus.

L'entretien d'autres équipements reste une priorité et nous avons donc une enveloppe de 4 millions qui est réservée pour la mise en sécurité de bâtiments, l'amélioration des performances énergétiques et la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Concernant l'autofinancement, vous le savez, l'épargne nette sur le mandat sera positive et de fait, nous allons pouvoir bénéficier pleinement des ressources propres d'investissement et notamment du FC TVA qui s'élève à 1,1 million d'euros.

Outre ces dépenses et ces recettes d'investissement, nous faisons un gros travail avec d'autres partenaires financeurs et je pense bien sûr à la convention d'appui financier qui reconnaît Chelles comme l'un des 500 territoires à énergie positive, ce qui nous permettra de gagner 1,3 million de recettes sur un montant total de 2 millions possible. Il y a également la négociation auprès de la Société du Grand Paris qui devrait nous permettre de bénéficier d'ici à 2022 de 1,5 million d'euros dont normalement 1 million dès 2017.

Concernant l'emprunt, puisqu'il y a investissement fort, il y aura recours à un volume d'emprunts nouveaux pour 2017, toujours avec l'objectif prioritaire de poursuivre un désendettement global sur le mandat.

Sur ces nouveaux prêts, pour une somme globale de 4 millions, nous allons essayer au maximum de lever des emprunts à taux bonifié (taux zéro, prêt croissance verte, etc.).

Nous sommes dans un cycle épargne/investissement/épargne et après cette vague de deux ans d'investissements, nous allons reconnaître une période d'épargne qui sera moins dure que celle de 2014-2016, mais il y aura moins de dépenses entre 2016 et 2018.

Merci à vous ».

Monsieur le Maire : « Merci, Guillaume Segala pour ces détails techniques. Merci à M. Boiteux pour la présentation de ce document sur les finances. Est-ce que ce débat appelle de votre part des remarques ? Monsieur Mouly ».

Monsieur Mouly : « Je serai court. D'abord, je ne crois pas avoir dit l'an passé que la présentation m'avait paru trop longue, au contraire en général je suis plutôt demandeur de débats. Il me semblait que j'avais dit l'an dernier qu'habituellement lorsque Mme Guilloteau présentait les orientations budgétaires, on y voyait des orientations politiques, ce qui avait manqué dans vos précédentes présentations et je vous concède que ce soir on voit des orientations politiques. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais vous savez que nous ne partageons pas un certain nombre de priorités, tout particulièrement les dépenses dont il faudra quand même, et je le redis, évaluer précisément l'impact sur la qualité de vie et la tranquillité publique, donc les dépenses de sécurité auxquelles vous faites référence.

J'ai quelques brèves remarques à faire. Évidemment la note le rappelle, la Ville de Chelles n'est pas hors monde, donc elle est sujette à une conjoncture mondiale qui est récessive et tout particulièrement en France, ce qui n'encourage pas les recettes, l'activité et donc les recettes pour les collectivités.

La politique depuis cinq ans – c'était le cas aussi sous le précédent gouvernement – a vu les dotations publiques aux collectivités baisser de manière très singulière avec des conséquences très concrètes, puisque par exemple en France l'investissement public est passé de 86 milliards d'euros en 2010 à 67 milliards cette année. Il faut savoir que les collectivités locales sont le premier moteur de l'investissement public, et derrière c'est de l'activité pour les artisans, pour le pays et donc des emplois qui font défaut. Bien sûr, cette baisse d'investissement, ce sont des services publics, des infrastructures, des routes en moins – on le voit avec ce qui a pu se passer au Théâtre de Chelles. C'est de l'argent qui fait défaut pour entretenir convenablement, pour aménager ou construire les services et les équipements dont les Chelloises et les Chellois ont besoin.

Vous le mentionnez, et il faut le dire, mais j'ai quand même une petite question puisque nous sommes dans des orientations et que vous avez tenté de vous projeter sur plusieurs années : compte tenu de la compétition fougueuse entre les différents candidats de la Primaire UMP pour faire baisser la compétition, pour être le mieux-disant sur la baisse des dépenses publiques, je m'interroge sur les motivations qui sont les vôtres. Soit vous continuez à soutenir justement l'ensemble de ces candidats qui prévoient au minimum 100 milliards – je crois qu'il y a eu encore de nouvelles déclarations tonitruantes – de diminutions des dépenses publiques. Tout cela, Monsieur le Maire – et je m'adresse à toute l'équipe municipale parce que j'imagine que vous soutenez tous l'un ou l'autre de ces candidats – aura des conséquences extrêmement sérieuses sur le budget de notre ville, sur le budget de beaucoup de collectivités, de régions, etc.

Je voudrais savoir ce que vous en pensez et éventuellement comment vous comptez anticiper justement, si par malheur l'un de ces candidats devait exercer des responsabilités à haut niveau dans ce pays dans les prochaines années.

Je vous fais observer, puisque M. Segala a mentionné et a paru le regretter, l'augmentation du point d'indice, cela faisait de nombreuses années que le point d'indice était figé, nous pouvons donc nous en féliciter, parce que pour les fonctionnaires c'était dur et cela reste très dur.

Voilà à ce stade mes premières observations ».

Monsieur le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres souhaits de parole ? Madame Autreux ».

Madame Autreux : « Merci, Monsieur le Maire. Lorsque vous abordez la situation financière de la Ville de Chelles, vous évoquez à nouveau la solvabilité et la crédibilité rétablies de notre commune. Il faut quand même rappeler qu'il n'y a jamais eu d'insolvabilité, puisqu'il n'y a jamais eu de procédure et le Préfet pourrait en témoigner. Quant à la crédibilité, je pense que les banques ont toujours été en soutien de la ville jusqu'en 2014.

Vous évoquez également des compétences qui seraient reprises en 2017. Pourriez-vous nous donner quelques explications sur ce point ? Nous sommes plusieurs à être élus communautaires et c'est vrai que ce point n'a jamais été abordé.

Vous critiquez évidemment le gouvernement, certaines mesures concernant la loi de finances, mais nous sommes quand même concernés par une augmentation de la DSU pour notre commune. Le fonds de péréquation intercommunal, qui nous est attribué par Paris Vallée de la Marne est quand même un point positif et pourtant vous n'aviez pas envie d'entrer dans cette nouvelle agglomération.

Nous profitons également d'un appui financier important, étant l'un des territoires à énergie positive, merci, Mme Ségolène Royal, c'est quand même aussi un point positif.

Et quand vous parlez du contrat départemental et du peu de soutien de Paris Vallée la Marne pour des projets, certains ont été inscrits au budget 2016 et nous les avons votés.

Vous n'augmenterez pas les impôts locaux, mais je pense qu'il faut rappeler que les familles ont été touchées à cette rentrée par toutes les augmentations, que ce soit des tarifs, des transports, avec la carte Imagine R, l'augmentation des impôts fonciers du Département et bientôt l'arrêt de l'exonération de deux ans de la taxe foncière, mais nous en parlerons dans une prochaine délibération.

Vous parlez également d'un équilibre qui est rétabli, mais je crois qu'il ne faut pas oublier non plus que la vente des bijoux de famille de la commune, c'est-à-dire Hossegor, a rapporté 6 millions d'euros.

Pour nous, ce Débat d'Orientation Budgétaire n'est pas très positif et donne une faible vision de notre territoire. Donc, nous prenons acte ».

Monsieur le Maire : « Merci, Madame Autreux. Y a-t-il d'autres souhaits de prise de parole ? (*Non*). Je serai assez bref sur les réponses.

Monsieur Mouly, sur les programmes des candidats aux présidentielles, je n'en parlerai pas ce soir, ce n'est pas le lieu, ce n'est pas le moment. On aura l'occasion peut-être d'en reparler prochainement, mais pas aujourd'hui, on ne va pas faire de politique politicienne, je ne sais pas qui va gagner... On n'en est pas là. Ce n'est pas le moment, je n'ai pas envie de le faire.

Sur le théâtre, vous avez raison de le préciser, vous vous souvenez d'un débat que nous avons pu avoir ici même sur le fait que c'était important d'entretenir le théâtre. Pour le plafond, il s'agit d'erreurs d'entreprises, ce sera, je l'espère, rétabli en janvier. Je salue les équipes de la ville chargées de la culture et de l'association du théâtre qui travaillent justement pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de perte de spectacle, que l'on puisse délocaliser le théâtre hors des murs. Je remercie tous ceux qui vont accueillir les spectacles du théâtre de Chelles. Souvenez de ce que je vous avais dit : certes, la subvention de la ville a baissé même s'il y a eu un certain nombre de compensations, mais c'est important que l'on puisse aussi faire des travaux, ce qui est par ailleurs prévu. Il ne faut pas tout regarder uniquement sur la base du fonctionnement, mais aussi sur l'investissement. On était en sous-investissement depuis des années sur les équipements de la ville, je l'ai évoqué à demi-mot tout à l'heure, mais je le dis d'une manière un peu plus forte, le théâtre avait besoin d'investissements comme d'autres équipements publics et il ne faut pas le négliger. Si l'on a baissé la subvention de fonctionnement du théâtre en concertation avec eux, en lien avec eux au quotidien pour justement trouver les solutions permettant de compenser cette baisse, c'était aussi dans le but de garder la maîtrise de notre investissement, notamment continuer à investir dans des bâtiments de la commune.

Sur le point d'indice, on ne regrette pas son augmentation, mais le fait que cela s'accumule à d'autres impacts qui font que l'on ne peut plus maîtriser notre budget de manière optimale. Je m'explique : quand vous avez les rythmes scolaires, la baisse de la DGF, etc., cela s'accumule et comme vous le savez, la gestion d'un budget communal est complexe compte tenu des faibles marges de manœuvre. Quand par ailleurs on fait des économies et qu'elles sont assez vite grignotées, voire comblées par de nouvelles dépenses qui ne sont pas décidées par la collectivité (Chelles ou d'autres). Des maires de toutes tendances politiques, Madame Autreux, se sont émus que cette hausse ne soit compensée comme les autres dépenses devenues obligatoires, malgré ce que vous pouvez dire. J'ai également salué l'action du gouvernement en matière de sécurité quand ils ont armé la police municipale et en matière d'énergie positive où j'ai même rencontré

Ségolène Royal et travaillé avec elle sur le sujet. On ne peut pas nous taxer de sectarisme sur la question. J'ai loué ici même dans cette enceinte quand le gouvernement avait fait des choses positives. Cela donne d'autant plus de forces aussi au message quand on regrette tels ou tels des engagements ou tel ou tel transfert de compétences. Je ne peux pas dire autrement. Pour vous faire plaisir, je ne peux pas dire que la baisse de la DGF n'est pas si douloureuse que cela pour notre ville, bien au contraire.

Sur le point d'indice, tout le monde reconnaît que même si c'est une bonne nouvelle pour les agents, ce n'est jamais assez, on pourrait toujours faire plus. C'est néanmoins très dur à supporter pour nous.

Je vous réponds ainsi, Madame Autreux, sans esprit de polémique et assez rapidement. Je mets à votre disposition les convocations du sous-préfet, Gérard Branly, comme on fait partie des villes en état d'alerte budgétaire, pour faire le point sur les mesures que nous comptons engager pour redresser la barre. Il n'y a pas de piège. Allez voir le préfet et le sous-préfet, vous avez les documents à disposition ainsi que les dates des réunions auxquelles nous nous sommes rendus. Toutes les collectivités ne sont pas invitées à ces réunions d'alerte budgétaire. C'est hyper-transparent. Je vous le redis et je vous le redirai à chaque fois. Si vous voulez faire bien dans ce conseil en disant que l'on vous ment, on était en perspective budgétaire extrêmement inquiétante, il fallait redresser la barre, ce que l'on a fait. D'ailleurs, ces efforts sont reconnus par le préfet et le sous-préfet. Je vous invite à venir voir Yannick Klein que l'on ne peut pas suspecter d'être partial, qui fera le point avec le sous-préfet, que l'on ne peut pas suspecter non plus d'être partial sur cette situation.

Quant aux banques, on peut assez aisément vous prouver que la confiance a été rompue. J'ai moi-même fait des rendez-vous avec des représentants de différents établissements bancaires, dont La Poste et la Caisse d'Épargne, qui pourront vous dire que l'on a redoré le blason. Le fait que l'on soit redevenu maîtres de notre budget et de notre endettement permet à la ville de pouvoir financer ses investissements avec des emprunts nouveaux parfois plus intéressants et en nombre moins importants que par le passé, c'est-à-dire ce fameux désendettement progressif que l'on souhaite engager. Certes on continue à s'endetter, mais en empruntant moins que l'on ne rembourse au quotidien.

C'est assez facile, Madame Autreux, de vous adresser les preuves. Il n'y a pas de difficulté. Je demande à M. Yannick Klein ainsi qu'à M. Boiteux avec lesquels vous avez pu aussi travailler qui pourront témoigner du fait que les banques nous font de nouveau confiance. L'appel des emprunts n'était pas total. On demandait trois, on n'avait qu'un. Si les banques ne vous prêtent pas autant que ce que vous leur demandez, c'est qu'elles ne vous font pas totalement confiance. Vous le savez.

Encore une fois, c'est facile à prouver. On n'est pas juste là pour faire des effets de manche, c'est une enceinte sérieuse. Quand on ment, cela finit par se voir. Nous sommes hyper-transparentes en la matière puisqu'il n'y a pas de raison d'exagérer le trait. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : on n'avait plus d'autofinancement et la dette était beaucoup trop importante par rapport à notre budget, ce sont des ratios qui ne mentent pas, Madame Autreux. C'est le ratio que regardent le préfet, le sous-préfet et la direction des finances publiques. On n'essaye pas de faire d'esbroufe.

C'est pour cette raison que nous avons dû faire tout ce qui n'est pas forcément agréable, c'est-à-dire lancer un grand plan d'économies, fixer les priorités, etc.

Je pense avoir à peu près répondu à vos interrogations sur la question. Je ne sais pas si vous avez d'autres remarques ? Madame Autreux ».

Madame Autreux : « Vous n'avez pas répondu au sujet des compétences ».

Monsieur le Maire : « Ah ! Excusez-moi ».

Madame Autreux : « Merci ».

Monsieur le Maire : « Sur les compétences, on travaille actuellement avec l'Agglomération. Ce n'est pas toujours simple, forcément, même s'il y a souvent de la bonne volonté. Ce n'est pas toujours simple de mettre douze maires d'accord. On a du mal encore à entrevoir quelles compétences pourraient être ou ne seront pas transférées. Il faut que l'on anticipe cela néanmoins. On parle de l'éclairage public, d'un certain nombre de transferts de voiries intercommunales qui pourraient devenir communales. L' élu que je suis et d'autres maires de toutes tendances politiques sont dans le même état que moi : on manque aujourd'hui de la part de l'Agglomération de perspectives très claires quant aux transferts de compétences avec les moyens qui vont avec. Parce que si l'on récupère des compétences de l'Agglomération sans en avoir les moyens, ce n'est pas possible. On n'acceptera pas n'importe quoi de l'Agglomération. J'ai eu l'occasion de la dire au président Miguel. Mais c'est encore trop tôt pour vous dire ce qui sera fait. Monsieur Mouly ».

Monsieur Mouly : « Vous dites que la politique politicienne « *ça ne m'intéresse pas* » ? »

Monsieur le Maire : « Non, ce n'est pas ce que j'ai dit ».

Monsieur Mouly : « La politique politicienne, c'est parler des mises en examen, c'est surfer sur les peurs... Probablement, cela ne vous intéresse pas, moi cela ne m'intéresse pas, vous le savez d'ailleurs.

En revanche, quand je vous interpelle et que je vous dis voilà, a priori vous allez soutenir un de ces candidats et vous savez que cela va avoir des conséquences sur le budget de la Ville de Chelles, ce n'est pas de la politique politicienne, c'est une vraie question. Après, vous êtes en droit, Monsieur le Maire, de me dire « *Mais non !* » ou alors de dire « *Moi, j'assume parce que la France n'a plus les moyens, etc.* ». Dans ce cas-là, il faut assumer, mais pas ne pas répondre, parce que vous le savez, Monsieur le Maire, si on continue dans ce sens-là, si la politique menée par le gouvernement actuel se poursuit et s'amplifie, demain, les Chellois n'auront plus les mêmes services publics. Ce n'est pas une plaisanterie. Ce n'est pas de la politique politicienne. C'est quelque chose de sérieux. Vous le mesurez. Cela aura des conséquences. Les gens doivent le savoir. Donc, il faut se prononcer : soit on l'assume et on se dit qu'il va falloir faire sans. On ne peut pas se payer un théâtre, on ne peut pas se payer ceci, on ne peut pas se payer cela, ce n'est plus possible. Il faut l'assumer, mais il ne faut pas le cacher.

Moi, je prétends, avec mon groupe politique, que compte tenu de la richesse de ce pays, du gâchis qui existe, du gâchis financier, du fait qu'il y a 60 à 80 milliards d'euros de fraude fiscale, par exemple, je prétends que l'argent est disponible et qu'il pourrait être affecté aux collectivités et aux élus dont vous faites partie pour mener des projets utiles, des écoles, pour rénover le théâtre, etc. Donc, répondez à cette question-là ».

Monsieur le Maire : « Je reconnais votre talent et la sincérité de votre engagement. Je l'ai toujours dit, je ne le nie pas. C'est compliqué pour moi d'y répondre, parce que là on est sur une tribune politique qui nous dépasse. On ne peut pas faire un débat sur les primaires de la droite et du centre pour savoir s'il faut soutenir untel ou untel sur l'aspect de la gestion de l'État et des propositions sur les baisses des dépenses. C'est extrêmement compliqué pour nous d'avoir ce débat-là. Il faut connaître l'ensemble des propositions concrètes des candidats, je ne suis pas sûr qu'elles soient égales. L'enjeu, vous l'avez rappelé, c'est la gravité de la situation de la France.

C'est vrai que d'aucuns ont soutenu un candidat qui avait promis de ne pas réduire les dotations aux collectivités, cela n'a pas été le cas. Concrètement, je ne pense pas que ce soit l'endroit pour en débattre. Je ne fuis pas le débat, on a toujours assumé nos décisions, parfois difficiles, on l'a évoqué tout à l'heure. C'est notre responsabilité. On a fait aussi de cette enceinte, et vous pouvez le reconnaître, même si on a pu émettre au moins nos critiques et nos réserves concernant les décisions que nous avons à subir en matière de décisions gouvernementales et qui impactaient directement notre ville, on s'est limité au strict plan communal, on n'est jamais venu sur le terrain de la politique nationale. Je sais, et c'est noble de votre part, que cela vous intéresse et que vous vous engagez beaucoup là-dessus, mais on a fait en sorte de se limiter au débat local, même en parlant du national, parce que cela a toujours un impact. Néanmoins, et je tiens à le redire, en toute objectivité à chaque fois, et je le redis à Madame Autreux, on a reconnu, et je vous invite à voir ici comme à l'ex Marne-et-Chantereine, les comptes rendus des délibérations et des débats du Conseil Municipal, on a reconnu les choses positives. J'espère que vous saurez en faire preuve aussi si la majorité change dans quelques mois, ce qui n'a pas toujours été le cas dans le passé.

En tout cas, soyons ici raisonnables, responsables, c'est ce qu'attendent les citoyens qui sont dans la salle aujourd'hui, que nous ne restions pas cantonnés uniquement bêtement à nos responsabilités, mais que nous soyons responsables de nos mandats et que nous ayons des débats constructifs. Ce débat national, nous l'aurons peut-être à un moment, mais nous n'avons pas encore tous les éléments pour l'avoir aujourd'hui. Ce n'est pas le sens d'avoir une politique sur les primaires de la droite et du centre aujourd'hui. En tout cas, je ne me sens pas de l'assumer. C'est ma réponse.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de prendre acte de ce Débat d'Orientation Budgétaire. (*Oui*). Je vous en remercie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2017.

7) Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire : « Je redonne la parole à Guillaume Segala à ce sujet ».

Monsieur Segala : « Une décision modificative assez technique qui porte sur 2 millions de recettes et de dépenses en fonctionnement et 1 million de recettes et de dépenses en investissement.

Les points importants à noter : en fonctionnement, la recette d'un peu plus de 1 million d'euros du FPIC et en investissement, 700 000 euros d'autofinancement.

C'est très technique, rien de très spécifique à noter. Si vous avez des questions, je peux bien sûr vous répondre ».

Monsieur le Maire : « Une petite précision : vous avez un parapheur qui va circuler, vous devez signer 6 exemplaires de la dernière page de la DM. Y a-t-il des souhaits d'intervention ? (*Non*). Je propose que nous passions au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Abstention de toute l'opposition présente ici ce soir et les pouvoirs qui vont avec. Le reste est pour. Je vous remercie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (34 pour, 9 abstention(s))

ADOpte la Décision Modificative n°1 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 985 624,98 euros, dont 1 957 087,00 euros en section de fonctionnement et 1 028 537,98 euros en section d'investissement, ainsi que ses annexes.

8) Tarifs municipaux 2017

Monsieur le Maire : « C'est un point récurrent. Je donne la parole à Guillaume Segala ».

Monsieur Segala : « Il fallait bien que les tarifs municipaux « tombent » dans une commission, c'est sur les finances puisque c'est révisé chaque année. Théoriquement, chaque adjoint dans leur délégation a pu en débattre avec vous dans les commissions puisque cela touche bien sûr toutes les actions municipales. Il convient de fixer ces nouveaux tarifs municipaux et de fixer la date d'effet du quotient familial 2017 ».

Monsieur le Maire : « Merci, Guillaume. Y a-t-il des remarques sur ce point vu en commission ? Madame Goutmann ».

Madame Goutmann : « Traditionnellement, on peut regretter une hausse globale des tarifs municipaux qui va toucher la plupart des familles et même toutes les familles chelloises puisque tous les quotients sont touchés. C'est fort dommage, notamment pour les petites salles pour les assemblées de copropriétaires, l'augmentation du tarif de l'école des sports, de la cantine pour l'ensemble des tranches y compris pour les tranches les plus basses. Il n'y a pas de soutien aux populations le plus en difficultés sur notre territoire, une augmentation de l'accueil de loisirs du soir et du matin, des séjours d'été, de l'accueil du mercredi. Donc une augmentation généralisée des tarifs pour l'ensemble des quotients et il n'a pas été fait le choix de sanctuariser les personnes les plus fragiles alors même que l'on sait que la crise est extrêmement difficile et que la plupart de nos concitoyens galèrent tous les jours pour trouver les moyens de payer la cantine, le centre... C'est une difficulté supplémentaire après les sanctions que vous avez décidées contre les familles qui n'inscriraient pas leurs enfants en temps et en heure et c'est une mesure qui va accroître la mise en œuvre de la décision que vous avez également prise d'interdire les inscriptions lorsqu'il y a des impayés. Les impayés vont être en augmentation et des familles supplémentaires ne pourront plus inscrire leurs enfants, c'est fort dommageable pour l'ensemble des familles chelloises. Cela va toucher évidemment les familles les plus en difficultés et les enfants, puisque ce sont les enfants des familles le plus en difficultés qui sont pénalisés.

Globalement et traditionnellement, nous sommes contre cette augmentation globale et généralisée des tarifs. Mais, on remarque cette année des incohérences et certaines soulèvent notre incompréhension. Je prendrai trois exemples.

Pour le cinéma, le tarif plein n'augmente pas, il se maintient, mais en revanche tous les tarifs réduits qui visent des publics spécifiques, soit parce qu'ils sont fragiles, soit parce qu'ils sont des publics spécifiques, notamment les enfants encore une fois. Tous ces tarifs augmentent. On ne comprend pas bien pourquoi il y a une distinction entre les gens qui payent un tarif plein, ceux qui voient leur tarif maintenu et ceux qui sont bénéficiaires d'un tarif réduit, qui vont payer plus encore. C'est à l'inverse de ce que l'on imagine qui devrait être fait.

Concernant le centre d'arts plastiques, cela va dans tous les sens. Les inscriptions augmentent, le coût des stages diminue, mais on maintient les ateliers parents/enfants. Cela manque un peu de cohérence. Je ne vois pas bien la direction.

Dernier exemple, pour l'accueil des loisirs de vacances, il y a une fusion des tarifs pour les familles qui ont plus de trois enfants ou qui ont quatre enfants et plus. Cette fusion amène à une augmentation du tarif pour ces familles alors que les familles qui ont un ou deux enfants ne sont pas pénalisées. La municipalité fait le choix de pénaliser les familles nombreuses. On ne comprend pas ce choix.

Voilà pourquoi le groupe Front de gauche votera contre. Les dernières questions que j'ai soulevées sont vraiment des questionnements, parce que l'on ne voit pas bien la politique que vous voulez mettre en place ».

Monsieur le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres souhaits de prise de parole ? Madame Pereira ».

Madame Pereira : « Je ne redirai pas ce qu'a dit Mme Goutmann par rapport aux tarifs, mais je partage l'ensemble de ses propos. J'aimerais justement rentrer davantage dans le détail.

Vous dites et redites que bien évidemment vous mettez en évidence, et on l'entend, que vous encouragez les associations à œuvrer pour l'animation de la ville. On l'a vu aussi dans le Débat d'Orientation Budgétaire que l'animation de la ville était un élément fort. Nous notons justement que pour les locations des salles, notamment au centre culturel, toutes les associations vont être touchées et je trouve très maladroit d'avoir mis en évidence une option « forfait ménage », notamment pour les associations. Vous savez bien que toutes les associations n'ont pas les mêmes moyens humains et financiers. Je trouve regrettable que l'on mette en place une option « forfait ménage » en plus d'une augmentation des tarifs, parce que vous savez tout comme moi que ce sont bien les associations, avec d'autres, qui font vivre la ville, ce ne sont pas simplement les services municipaux. Les associations y contribuent beaucoup.

Je trouve donc regrettable que l'on en arrive à cela au niveau de la tarification des salles municipales.

Le cinéma : on a un cinéma de ville et de plus en plus avec cette augmentation, nous arrivons pratiquement au tarif des grands complexes, notamment de Torcy et du Val d'Europe. Bien sûr, je souligne l'incohérence du tarif plein qui stabilise et l'augmentation des tarifs réduits qui touche vraiment tout le monde.

Enfin, je voulais mettre un autre point en évidence : la restauration scolaire où il y a des augmentations dans toutes les tranches. De la tranche A à la tranche N, il y a vraiment une augmentation alors que des familles ont plus de difficultés que d'autres à payer la cantine.

Je reviens également sur les stages de découverte. Il existe un passeport jeune collégien. J'en avais déjà parlé dans cette instance par rapport au projet éducatif. En quoi consiste maintenant ce passeport jeune collégien ? Il est à 15 euros, mais que permet-il à ce jour ?

En ce qui concerne l'Université Interâge, sujet que je connais assez bien, les Chellois vont avoir une augmentation de 1 euro tandis que les « hors commune » vont voir les tarifs diminuer. Je ne comprends pas cette baisse, parce que l'on sait très bien que le financement de l'UIA provient essentiellement de la Ville de Chelles, il n'y a pas d'autre ville qui finance l'Université Interâge. Ce sont donc les deniers publics des Chellois. Je ne comprends pas du tout la logique sur l'abonnement annuel concernant l'Université Interâge pour laquelle les Chellois vont devoir contribuer davantage alors que les « hors commune » et les autres villes ne financent pas l'Université Interâge.

Voilà ce qui me choque par rapport à toutes ces incohérences. M. Athuil et moi-même voterons contre ».

Monsieur le Maire : « Merci. Pour vous répondre brièvement, la hausse globale des tarifs municipaux est incomparable avec une hausse globale des impôts municipaux. Il ne faut pas faire le rapprochement entre les deux. L'augmentation des tarifs, ce sont quelques dizaines de milliers d'euros au grand maximum sur des milliers et des milliers d'usages et d'usagers. C'est incomparable avec l'augmentation des impôts qui touche tout le monde et qui aurait été beaucoup plus dommageable pour les ménages chellois. Vous savez en plus que les tarifs suivent un certain nombre d'augmentations classiques.

Pour information avant que je n'oublie, page 23 il y a une inversion dans le tableau entre 2016 et 2017. C'est juste un petit détail technique qui sera rétabli et qui ne nuit pas à la délibération de ce soir.

Pour rappel, c'est important de le dire, les Chellois ne payent jamais ce que le service public coûte réellement. Cela ne s'inverse pas avec la hausse des tarifs qui reste modérée comme vous aviez aussi dans l'ancienne majorité une hausse régulière des tarifs. C'est général et mécanique et vous le savez. On a fait attention précisément à ce que cela se passe bien.

Je rappelle que les travaux de la commission étaient utiles à ce sujet. N'hésitez jamais à participer à la commission des finances ou à envoyer quelqu'un des groupes de l'opposition dans cette commission des finances pour justement avoir ce débat et corriger les éventuelles erreurs. Vous auriez pu avoir un certain nombre de réponses notamment sur le fait que les tarifs du cinéma sont liés. On a repris mécaniquement les tarifs proposés par le candidat à la DSP qu'il peut y avoir, une fois que l'attribution sera définitive, une négociation avec eux plus précise sur la base de ces tarifs. Nous sommes bien obligés de voter aujourd'hui.

Sur les associations de la ville, vous le savez, elles ont droit à plusieurs fois au centre culturel avec une option ménage ou pas (elles peuvent le faire avec les bénévoles comme souvent cela se passe d'ailleurs). Les grosses associations, notamment celles qui utilisent le plus le centre culturel, pourront l'utiliser plusieurs fois comme d'habitude de manière gratuite. Il faut essayer de réglementer, parce que l'on ne peut pas avoir une association qui l'utilise tous les jours, cela a des coûts. C'est très rare d'avoir une facturation d'association, je ne crois pas l'avoir vu d'ailleurs. On l'a mis dans le tarif pour que cela existe tout simplement. On ne peut pas dire oui tout le temps et vous le savez, la réservation du centre culturel est très complexe, il est extrêmement utilisé. Si une association voulait le réserver toutes les semaines, elle ne pourrait pas.

Quant à l'UIA, c'est très technique. N'hésitez jamais à voir en direct avec les élus concernés. C'est juste une refonte du tarif entre les ex-CAMC et les hors communes pour éviter une trop forte hausse pour ceux qui étaient dans l'ex-CAMC, donc on a fait un lissage – plutôt vers le bas d'ailleurs – et vous devriez plutôt vous en réjouir.

J'espère avoir répondu à vos questions. S'il y a des questions plus techniques, je vous invite à prendre directement l'attache des services ou des élus concernés. Y a-t-il d'autres remarques ? (Non). Je propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Vote contre des élus de l'opposition. Pas d'abstention ? (Non). Le reste est pour. Je vous remercie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A la majorité absolue des suffrages exprimés (34 pour, 9 contre)

FIXE les tarifs municipaux en référence au document annexé à la présente délibération.

FIXE la date d'effet du quotient familial 2017 et de l'ensemble de ces tarifs au 2 janvier 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la mise en œuvre de ces tarifs ;

9) Subvention à l'Office Public Marne et Chantereine habitat – Réhabilitation Buignet Tournelles Poncelet

Monsieur le Maire : « Je donne toujours la parole à Guillaume Segala. Je pense qu'il ne pourra d'ailleurs pas la voter ».

Monsieur Segala : « Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit là d'une délibération qui revient tous les ans puisque l'on est sur l'ancienne réhabilitation de la convention du 26 mai 2000. Nous reprenons une partie d'un emprunt qui avait été contracté à l'époque par Marne et Chantereine Habitat. La somme s'élève cette année pour une subvention à 30 661,46 euros. Rien d'exceptionnel.

Je profite néanmoins de vous dire, même si ce n'est pas dans le cadre de cette délibération, que nous avons de nouveau pour 14 millions d'euros avec Marne et Chantereine Habitat, le bailleur que j'ai l'honneur de présider, et avec Bruno Breysse également en tant que vice-président, rénové entièrement cette résidence – que vous pouvez d'ailleurs aller voir, elle va bientôt être fermée puisque nous attendons les dernières vérifications des pompiers pour la fermer. Nous avons refait l'isolation, tout ce qui est esthétique, mais également l'intérieur, un parc de jeux pour enfants, la voirie. Cela a une double importance : la qualité de vie pour les nombreux locataires qui habitent cette résidence de centre-ville, mais également en septembre 2014, le jour de la rentrée des classes, 40 kg de façade sont tombés sur une entrée, heureusement quelques minutes après la rentrée des classes, parce que cette résidence n'avait pas été rénovée, en tout cas pas maintenue en état depuis des années. Il semblait donc nécessaire de le faire. Nous l'avons fait, bien plus que ce qu'il ne fallait, car nous sommes allés bien plus loin que les mesures de sécurité. Je suis assez fier du résultat, et en tout cas les locataires, pour ceux que j'ai rencontrés, en sont également très contents. Je voulais vous en informer ».

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup, Guillaume, pour l'attention portée à cette résidence. S'il n'y a pas de remarque, je propose de passer au vote de cette délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? (*Non*). Unanimité, je vous remercie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (43 pour)

DECIDE d'allouer une subvention de 30 661,46 euros à l'Office Public Marne et Chantereine Habitat.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

10) Taxe Foncière sur les propriétés bâties – Suppression de l'exonération de deux ans des constructions nouvelles à usage d'habitation

Monsieur le Maire : « Je donne la parole à Guillaume Segala ».

Monsieur Segala : « Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une exonération de deux ans de la taxe foncière pour les nouvelles constructions à destination d'habitation. Pendant un certain moment, l'État avait financé ce cadeau fiscal. Depuis le début des années 1990, il ne le fait plus et la charge entière de ce cadeau revient à la commune. Il y avait un sens à cela : favoriser les constructions. L'objectif de la ville étant de mieux maîtriser le développement urbain et de réduire, en tout cas d'optimiser les constructions, il n'y avait aucune cohérence à maintenir cette aide. Nous proposons donc de la supprimer pour cette raison évoquée.

La deuxième raison est que les personnes consomment des services publics et dès la première seconde où ils sont sur le territoire de Chelles, c'est normal qu'ils y contribuent.

Et la troisième raison, c'est que cela fait une non-dépense de 60 000 euros par an qui sont remis dans le circuit financier au service des administrés de cette commune ».

Monsieur le Maire : « Merci, Guillaume Segala. Je passe la parole à Mme Goutmann ».

Madame Goutmann : « À la lecture de la note, on se rend compte qu'il y aurait pu y avoir, non pas une suppression globale, mais une suppression simplement pour la construction privée et le maintien de l'exonération pour la construction publique. On regrette que le Conseil Municipal, sachant les difficultés de la construction de logements sociaux, n'ait pas fait le choix de maintenir l'exonération, parce qu'aujourd'hui la construction sociale est en berne. Je ne sais pas combien il y a de demandeurs de logements sociaux actuellement sur Chelles, mais la liste est longue. Il y a donc un besoin de constructions. Les organismes HLM sont en grande difficulté, renforcée par la nouvelle loi de finances de 2017 puisque les aides à la pierre sont encore en baisse. Cette construction n'est pas encouragée non plus par la baisse des dotations, qui réduit la capacité d'intervention des collectivités.

Nous aurions souhaité que cette suppression d'exonération soit limitée à la promotion privée qui, pour reprendre les propos de l'adjoint, est un cadeau fiscal, mais il y a d'autres cadeaux fiscaux pour la promotion privée comme le Pinel ou d'autres qui sont largement plus coûteux pour les deniers publics et financés par l'impôt de tous. Donc, nous voterons contre ».

Monsieur le Maire : « Y a-t-il d'autres remarques ? *(Non)*. Je prends bonne note de votre remarque sur les logements sociaux. Sachez qu'avec Guillaume Segala et les élus qui nous accompagnent, nous continuons à faire du logement social sur la ville même si nous avons freiné le nombre de constructions global. Nous en avons parlé avec François-Xavier Binvel lors du PLU et des démarches qui y sont liées, nous n'oublions pas le logement social y compris pour les publics fragiles qui doivent trouver un toit sur notre territoire.

Sur cette démarche plus particulière de la taxe foncière, vous le savez, Guillaume Segala l'a évoqué, c'était important de pouvoir être assez honnête. Les Chellois bénéficient dès le début des services publics et, vous l'avez évoqué tout à l'heure, c'étaient les promoteurs qui en profitaient, ils se rattrapaient sur cette occasion. Autant que nous puissions récupérer les fruits de cette démarche sans que cela ne profite à l'attractivité des promoteurs immobiliers.

Sachez que l'on a à cœur de maintenir une construction de logements sociaux raisonnable, adaptée, de taille de résidences notamment humaines permettant d'accueillir les Chellois dans de bonnes conditions.

Pour terminer, je rappelle que la bonne gestion des bailleurs sociaux nous permet aussi de pouvoir faire des rénovations de toutes les résidences qui sont sur notre territoire dans les meilleures conditions.

Je comprends votre remarque. Cela me permet aussi d'approfondir sur ce sujet.

Vous n'avez pas d'autres remarques ? Madame Autreux ».

Madame Autreux : « En supprimant cette exonération, Monsieur le Maire, vous alourdissez les impôts locaux des Chellois et cela au mépris de ce que vous avez dit et la promesse que vous avez faite de ne pas les augmenter. Qu'en est-il de la part départementale pour cette exonération ? Rappelons quand même qu'en 2016, il y a eu une augmentation de 2,7 % des impôts que vous avez votée.

Vous pénalisez également les Chellois qui souhaitent s'installer à Chelles, plus particulièrement les jeunes familles. Lorsque vous dites qu'ils pourront profiter des services publics financés par la ville, je pense que vous évoquez certainement les crèches, alors qu'en réunion publique, vous nous aviez dit qu'il n'y aurait pas de création de crèches jusqu'en 2020. Nous voterons contre, évidemment ».

Monsieur le Maire : « C'est précis au moins, pas toujours honnête, mais c'est précis. Ce n'est pas honnête, parce que ce n'est pas une augmentation d'impôt et que cet avantage fiscal a été compensé largement par les promoteurs qui, en gros, la récupéraient. Augmenter les impôts, ce sont plus de 300 000 euros de recettes. On a refusé de le faire.

Je n'ai jamais dit que l'on ne voulait pas faire de crèche, j'ai dit que l'on ne voulait pas faire de crèche en régie que l'on était incapable de financer. Faire des promesses avec de l'argent que l'on n'a pas, c'est possible, vous l'avez fait pendant des années. Il faut que l'on arrête maintenant de déformer les propos, ce n'est pas une augmentation d'impôt et on arrête de faire des services publics. Ceux qui font le groupe scolaire de l'Aulnoy tant attendu, c'est nous, ce n'est pas vous. On fait les équipements publics prévus avec les quartiers. On termine le quartier de l'Aulnoy dans les meilleures conditions pour éviter ce qui n'a pas été fait pendant des années. Certains de votre groupe l'ont reconnu et l'ont même regretté. Je termine, Madame Autreux, si vous le voulez bien.

Je ne peux pas laisser dire à tort et à travers des mensonges pour faire bien, pour essayer de compenser vos propres erreurs de gestion. Je vous l'ai déjà dit dans cette enceinte, je ne suis pas sûr que cela vous ait servi de leçon : arrêtez d'être plus exigeants et plus intransigeants avec nous que vous l'étiez avec vous-mêmes. Dans la vie, c'est l'inverse qu'il faut faire. Il faut souvent être exigeant avec soi-même, c'est d'ailleurs une des leçons que je retiens de l'action et des mandats qu'a exercés Hubert Pipard qui était très exigeant avec lui-même et dans cette enceinte, quand il faisait une opposition constructive justement, exigeante, parfois pugnace, il ne se permettait pas d'annoncer des contre-vérités. Vous l'avez fait, vous, avec la Croix-Rouge, vous l'avez fait avec la maison de santé, vous l'avez fait avec la MJD, vous l'avez fait aujourd'hui avec cette augmentation qui est déguisée des impôts, c'est intolérable. Je vous le dis. Même si je ne suis pas en condition

et je n'ai pas envie de vous répondre de manière virulente, je le fais parce qu'à un moment, vous ne pouvez pas utiliser cette tribune politique pour dire des contre-vérités. On n'a jamais augmenté les impôts, on ne le fera pas, et Dieu sait que cela aurait été facile de tout vous mettre sur le dos et d'augmenter les impôts de 25 % en début de mandat en disant « *on ne savait pas à quel point c'était catastrophique* », parce que l'on avait un budget à la dérive où le préfet et le sous-préfet nous ont convoqués à ce sujet. Vous le savez, on l'a dit ici x fois, cela a valu des débats sur lesquels je ne voulais pas revenir aujourd'hui, mais vous ne pouvez plus continuer à nous mentir.

Je terminerai par un dernier exemple : ce que vous avez dit sur la Croix-Rouge m'a profondément blessé, parce que l'on a tout fait pour les sortir de là et Denis Outin, mon directeur de cabinet en est témoin, on leur a trouvé des locaux dès le début. Vous disiez que l'on n'avait pas trouvé de solution alors que quand on est arrivé, le dossier solution pour la Croix-Rouge était vide et non financé.

Soyons responsables en cette enceinte, tout ne peut pas être dit. On ne peut mentir pour essayer de faire bien. Ce n'est pas une augmentation d'impôt et on fait les services publics qui vont avec. Si tout l'effort que l'on fait en matière budgétaire, on l'a évoqué tout à l'heure, c'est justement pour maintenir ces services publics. Ils étaient engagés. J'en terminerai par-là ».

Madame Autreux : « Je pense que les jeunes familles qui vont s'installer seront pénalisées. Vous avez dit en réunion publique qu'il n'y aurait pas de création de crèches jusqu'en 2020. Nous avons créé quand même 400 et quelques places en trois mandats, alors arrêtez de dire que rien n'a été fait et que ce sont des mensonges. On sait très bien que cette perte d'exonération de taxe foncière va poser problème aux jeunes familles qui vont s'installer. Il faut arrêter.

Quant à la Croix-Rouge, on sait très bien que ces personnes étaient à la rue, on sait très bien que quelque chose était prévu, M. Bayet peut en parler puisqu'il a travaillé sur ce dossier. Ne dites pas que rien n'était prévu et que rien n'était budgété. Arrêtez parce que vous nous avez aussi fortement critiqués. On en restera là parce que ce soir, c'est vrai, nous n'avons peut-être pas le cœur à débattre sur tout cela. Nous reprendrons cela ultérieurement ».

Monsieur le Maire : « En tout cas, vous avez continué à dire la même chose. Bref, on va s'arrêter là. Y a-t-il d'autres souhaits de prise de parole ? (*Non*). Je propose que nous passions au vote. Qui est contre ? Les groupes de l'opposition. Qui s'abstient ? Le reste est pour, je vous remercie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A la majorité absolue des suffrages exprimés (34 pour, 9 contre)

DECIDE de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

- 11) Présentation du rapport des représentants de la Ville de Chelles au Conseil d'Administration de la Société d'Économie Mixte Marne et Charteraine Chelles Aménagement (SEM M2CA)
- 12) Approbation des comptes rendus annuels de la Société d'Économie Mixte Marne et Charteraine

Monsieur le Maire : « Je ne ferai aucune transition avec ce sujet. Je passe la parole à son président qui a donné énormément de lui pour sauver cette société au bord de la faillite et donc les comptes de la Ville de Chelles, François-Xavier Binvel ».

Monsieur Binvel : « Merci. Je vous propose de passer les deux points sur la SEM en même temps puisque finalement tout cela est lié. On vous a remis sur la table, et je vous prie de m'en excuser, le document qui a été annexé au Conseil Municipal, c'est une sorte de brouillon, je dirai, avec pas mal de coquilles. Je vous prie vraiment de m'en excuser. Il était trop tard quand nous nous en sommes aperçus. Vous avez là un document dont la plupart des coquilles ont été corrigées. Bien entendu, on parle des actionnaires de la CAMC puisqu'il s'agit du rapport de gestion de l'année 2015, donc on avait encore nos actionnaires CAMC. Bien entendu, le renouvellement se passera en 2020 et non en 2019 comme il est encore marqué dans le document qui vous a été posé sur table ce soir. Je vous prie de m'en excuser.

En dehors de ces points de détail, vous savez que nous avons, avec M. le Maire, souhaité améliorer l'information des actionnaires vis-à-vis de la SEM. Je vous avais proposé l'année dernière que l'on puisse dorénavant passer les comptes de la société. C'est une synthèse du rapport de gestion que vous avez devant vous, qui vous permet de suivre l'état financier de la société puisque, vous le savez, nos collectivités sont et se sont particulièrement engagées pour sauver la SEM ces derniers mois et années.

Très rapidement sur l'analyse du résultat 2015, on peut se réjouir de la plupart des indicateurs qui passent au vert même s'il subsiste encore pas mal de difficultés aujourd'hui bien entendu au niveau de la SEM.

On peut noter que le résultat d'exploitation est positif pour la première année, puisque l'on est à 6 277 euros, mais on était en négatif à 110 000 euros l'année dernière. C'est un résultat d'exploitation qui s'explique non seulement par la réduction des charges, par des économies et l'augmentation aussi des recettes, puisque l'on avait passé une modification de la convention en Conseil Municipal : nous avons modifié les rémunérations de la société et relancé par ailleurs les activités de la société. Donc, cela fait de la rémunération pour la SEM M2CA.

Un désendettement de 3 millions sur l'année 2015, inchangé d'ailleurs depuis. Depuis l'année 2016, nous n'avons pas eu encore l'occasion de rembourser d'autres banques. Donc, on est sur un désendettement de 3 millions en un peu plus d'un an qui correspond aux engagements garantis par la collectivité par la Ville de Chelles, ce qui désengage en quelque sorte de plus en plus la Ville de Chelles. On retrouve toutefois un endettement assez important d'un peu plus de 9 millions répartis comme tel : 7 millions garantis par l'Agglomération et 2 millions par la Ville de Chelles.

Nous avons aussi fait le remboursement en partie à 75 % des avances. Vous savez que nous avons voté des avances de trésorerie en 2015, ou fin 2014 si ma mémoire est bonne. Ces avances nous avaient permis entre autres de dégager de la trésorerie pour rembourser les 16 acquéreurs de Côté Parc qui, je vous le rappelle, n'ont jamais vu leur logement.

La situation de la trésorerie : à l'inverse de ce qui est marqué dans le document annexé aux éléments du Conseil Municipal, on est bien sur une trésorerie positive de 2,7 millions et non pas 157 000 euros comme il était marqué. C'est bien le chiffre du tableau qui vaut – c'est modifié dans le document qui vous a été remis sur table – on a bien une trésorerie positive d'un peu moins de 3 millions.

Sur les activités, sur l'Aulnoy on a eu en 2015 une cession de terrain au promoteur SOGEPROM. C'était un terrain hypothéqué par la Société Générale. Les travaux sont aujourd'hui en cours et devraient être terminés d'ici un peu moins d'un an. L'année 2015 a aussi vu l'achèvement des lots NB et MB c'est-à-dire le long des voies ferroviaires. Il y a une opération 100 % sociale et une opération mixte. Nous avons mené aussi sur 2015 des études sur le terrain de la SERNAM, 2 hectares, où nous avons déjà eu l'occasion de parler de la programmation : on a fait une programmation assez qualitative, très peu dense et nous sommes en phase de consultation. On aura l'occasion, comme on l'a fait sur le centre-gare, de vous présenter en Conseil Municipal le résultat de la consultation et la forme que prend cet aménagement.

Je tiens à noter que l'opération de l'Aulnoy est une opération particulièrement rémunératrice pour la SEM M2CA. C'est une opération que l'on espère et on fait tout pour la clôturer puisque la halle Sernam est la dernière phase de l'opération de l'Aulnoy qui date de 1991. On fait tout pour clôturer cette opération en positif, en faveur de la ville, pour assurer aussi éventuellement des aménagements supplémentaires de l'espace public. On s'y emploie.

Concernant la ZAC centre-gare, j'ai eu l'occasion de vous présenter un projet au dernier Conseil Municipal sur l'îlot B. Il nous reste à travailler sur un certain nombre de terrains, en particulier sur l'îlot C, c'est-à-dire ce terrain juste à côté du marché pour lequel on a marqué dans la petite note que l'on a eu des propositions par exemple pour un projet d'hôtel qui pourrait être intéressant. Bien entendu il nous faut le temps de la réflexion puisque nous avons un coût de foncier extrêmement important. En 2012, ce terrain a été acheté pour 2,4 millions d'euros pour seulement 1 000 m² à construire, c'est extrêmement pesant sur le déficit à terme. Tout s'explique, Madame Autreux !

Sur La Madeleine, on est en cours de clôture. On a un déficit à terme qui sera relativement peu important, je parle sous le contrôle de M. Klein : 70 000 euros, c'est quand même important, mais pour une opération d'aménagement, cela reste un déficit assez maîtrisé.

Enfin, sur l'opération « Côté Parc » – ce qui explique d'ailleurs certaines positions budgétaires, si je peux me permettre de vous rafraîchir la mémoire – l'expertise est toujours en cours. La démolition risque d'être la seule solution, parce que beaucoup de malfaçons ont été encore et encore constatées, en particulier la hauteur sous plafond, le bâtiment ne serait pas habitable au sens du règlement sanitaire départemental qui fixe la hauteur sous plafond pour les espaces vivables et habitables et aussi les structures qui ont été montées complètement à l'envers (il faudrait déconstruire le bâtiment et le reconstruire, ce qui nous coûterait cher). On attend les conclusions fin 2016 début 2017, on l'espère. C'est lourd, on n'a pas forcément la possibilité d'avoir une maîtrise sur les délais puisque c'est une affaire devant le tribunal (on n'a pas la main

sur l'expert judiciaire). Pour un petit rappel, cette opération nous coûte un petit peu plus de 5 millions, dont 3 millions de pertes pour la SEM qui aujourd'hui sont provisionnées. On espère ne pas avoir plus de pertes, tout dépendra bien entendu du résultat de cette expertise, de la décision de la justice et de la ventilation de ces pertes entre les différents acteurs et les différents intervenants sur cette opération entre la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'ouvrage déléguée, le maître d'œuvre et les entreprises qui sont intervenues sur le chantier. C'est toujours quelque chose qui nous impacte très fortement, on traîne ce boulet tant juridique que financier. Je ne vais pas revenir sur les propos que j'ai eu l'occasion de tenir dans ce Conseil Municipal, parce que l'on n'a pas forcément le cœur à faire cela aujourd'hui, mais je tiens quand même à rappeler et à vous informer tout simplement des suites de cette affaire qui hélas est loin d'être terminée.

Je pense que j'ai fait le tour. Vous voyez que pas mal d'indicateurs sont au vert. Après, on va passer par des délibérations qui demandent des délais supplémentaires. On a eu l'occasion de présenter en Conseil Communautaire, je crois, un plan de sauvetage, présenté par moi-même également en Conseil Municipal. On essaye de suivre ce plan de sauvetage au maximum, d'où ces 3 millions remboursés + 75 % de remboursement auprès des collectivités en un an/un an et demi, ce qui est un effort assez conséquent pour la SEM, parce que l'on a voulu suivre ce plan de sauvetage. Il est vrai que l'on ne souhaite pas non plus se précipiter dans nos opérations d'aménagement, je pense que les Chellois ont suffisamment trinqué des dérives de la gestion de cette société pour ne pas en plus trop se précipiter dans l'aménagement et la qualité de nos aménagements. Les choses sont aujourd'hui maîtrisées, mais de temps en temps on demande un petit peu plus de temps pour la garantie en particulier ou les remboursements à nos deux partenaires que sont nos collectivités. Je vous remercie ».

Monsieur le Maire : « Merci, François-Xavier Binvel pour ces deux présentations. Y a-t-il des remarques ou des questions à ce sujet ? Madame Goutmann ».

Madame Goutmann : « S'il a été souligné que la ZAC de l'Aulnoy était excédentaire, c'est au prix de constructions, de choix de faire de la construction uniquement par la promotion privée sur les nouvelles constructions. C'est pour cela que c'est excédentaire. Est-ce le rôle de la SEM que de ne faire que de la promotion privée ? Ce n'est pas notre conception, on aurait aimé qu'il y ait de la promotion sociale : par exemple, la construction des logements qui était prévue dans l'avenue de la Résistance, permettait non à l'échelle de cet immeuble, mais à l'échelle de la rue, une mixité sociale renforcée. Vous faites le choix de la promotion privée. Effectivement, les comptes sont plus au vert, mais vous faites le choix de la promotion privée à l'encontre de la promotion sociale. C'est une gestion comptable et financière, ce n'est pas une gestion politique. Vous ne répondez pas aux besoins des Chellois les plus nécessiteux ».

Monsieur le Maire : « Permettez-moi juste de vous répondre en deux mots. Les comptes au vert, ce ne sont pas des millions que l'on va récupérer sur nos comptes, c'est juste de pouvoir sauver l'équilibre de cet axe. C'est la ville qui doit combler les déficits, je parle sous le contrôle de François-Xavier Binvel. La bonne gestion, c'est aussi de faire en sorte que la ville ne paye pas les ardoises de la SEM.

Dans le quartier de l'Aulnoy, on intègre déjà l'équilibre social, car il y a environ 40 % de logements sociaux dans ce quartier. Les logements qui sont, je le rappelle, en nombre bien inférieur à ce qui était prévu, ont été construits en accession à la propriété, ce qui permettra d'avoir un équilibre autour de 30 %, ce qui est reconnu par tous comme le taux de logements sociaux acceptable pour qu'un quartier vive très correctement et pour que l'équilibre auquel nous tenons apparemment tous ensemble puisse être respecté dans ce secteur. Voilà ce qui a présidé à nos choix.

On aurait pu avoir des comptes encore plus au vert si on avait fait les 600 à 800 logements supplémentaires à l'Aulnoy et non pas les 300 que nous allons faire, ce qui permettra à ce quartier et à tous, y compris ceux qui sont dans des logements sociaux et qui y habitent déjà, de pouvoir bénéficier d'équipements publics de qualité, d'espaces verts, de la halle Sernam qui sera aménagée en équipement culturel, un nouveau groupe scolaire à proximité qui permettra aussi de répondre aux besoins suffisants du quartier, sinon on aurait dû faire encore plus d'équipements ce dont on n'a pas forcément les moyens. Vous l'avez vu, il y a une vraie cohérence dans tout cela, une démarche d'équilibre, de respect, de construction de notre ville petit à petit en tenant compte de ces particularités et de nos ambitions. Ce qui compte à la fin, c'est que les gens qui sont dans ces logements, qu'ils soient sociaux ou pas, vivent dans les meilleures conditions possibles. Merci, Madame Goutmann, j'espère que j'ai pu répondre à votre question. Y a-t-il d'autres interventions ? (Non). Je propose que nous prenions acte des points 11 et 12 ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport des représentants de la Ville de Chelles au conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte Marne et Chanteraine Chelles Aménagement (SEM M2CA).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

PREND acte des Comptes Rendus Annuels à la Collectivité (CRAC) de la Société Anonyme d'Économie Mixte Marne et Chanteraine Chelles Aménagement (M2CA) au titre de l'année 2015 pour les ZAC de la Madeleine, du Centre Gare et de l'Aulnoy.

13) Avance de trésorerie à la SEM M2CA – Opération ZAC de l'Aulnoy – Avenant n° 2

14) Demande de prorogation de garantie d'emprunt par la SEM Marne et Chanteraine Chelles Aménagement (M2CA)

Monsieur le Maire : « François-Xavier Binvel l'a évoqué. Je laisse la parole à Guillaume Segala ».

Monsieur Segala : « Tout a été dit. C'est assez technique. On demande juste de décaler un peu le remboursement d'une avance qui avait été faite à la SEM. Je rebondis sur le point 14 qui est une demande de prorogation de la garantie d'emprunt somme toute assez classique puisque c'est fait quasiment tous les ans lors des conseils municipaux ».

Monsieur le Maire : « Merci. Y a-t-il des remarques sur le point 13 ? (Non). Je propose que nous passions au vote. Pas de vote contre ? (Non). Pas d'abstention ? (Non). Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (43 pour)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'avance de trésorerie à la SEM M2CA relatif à la ZAC de l'Aulnoy, ainsi que tout document y afférent.

Monsieur le Maire : « Sur le point 14 qui concerne la prorogation de garantie d'emprunt, y a-t-il des remarques ? (Non). Pas de vote contre ? (Non). Pas d'abstention ? (Non). Je vous remercie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (43 pour)

AUTORISE l'émission du cautionnement solidaire, pour le compte de la SEM M2CA, au profit de la banque Caisse d'Epargne Ile de France, pour sureté du remboursement de l'emprunt d'un montant de 2 083 333,33€ ci-dessus indiqué, et ce, à hauteur de 80%, dans les termes précisés à savoir :

Echéance : 25/10/2018

Remboursement du capital et intérêts : « in-fine »

Taux d'intérêt annuel variable : Euribor 6 mois + marge de 1,20%

Frais de dossier 1 000 €

Les autres conditions du prêt d'origine restant inchangées.

AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir aux actes s'y rapportant.

JURIDIQUE ET PATRIMOINE

15) Convention d'occupation temporaire et convention de financement avec la Société du Grand Paris dans le cadre de la construction du métro du Grand Paris

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Céline Netthavongs ».

Madame Netthavongs : « Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, dans cette délibération il vous est demandé d'approuver deux conventions que la commune de Chelles doit signer avec la Société du Grand Paris. Avant de vous présenter ces deux conventions, je voudrais remercier tous les services de la ville qui ont travaillé sous l'égide de M. Yannick Klein sur ce dossier, notamment le service des sports, le service juridique puisqu'il a fallu apporter une contribution, œuvrer à enrichir le contenu des conventions qui nous avaient été soumises par la Société du Grand Paris.

En ce qui concerne ces deux conventions, la première est une convention d'occupation temporaire. Cette convention a pour objet de définir les conditions d'occupation par la Société du Grand Paris des terrains que la ville va mettre à sa disposition pour qu'elle puisse installer son chantier. Vous retrouvez le détail dans cette convention des différents travaux que la Société du Grand Paris va effectuer. Je vous épargne la liste de ces travaux (démolition du terrain multisport, démolition d'une partie du bâtiment réservé aux athlètes et au stockage du matériel, etc.).

Il faut retenir qu'au sortir de cette occupation qui ne donnera pas lieu à un quelconque versement d'une redevance par la Société du Grand Paris, au sortir de cette occupation la Société du Grand Paris devra procéder à une remise en état de ces terrains.

En corollaire de cette convention d'occupation temporaire, il faudra également signer une convention de financement, convention qui a pour objet de définir la participation financière de la Société du Grand Paris à la reconstitution des ouvrages démolis.

Vous avez le détail des différents travaux qui doivent être financés par la Société du Grand Paris. M. Segala vous l'a dit tout à l'heure, la participation financière va s'élever à une somme de l'ordre de 1,5 million d'euros. Vous retrouvez donc le détail des travaux à effectuer, leur montant ainsi que le calendrier des travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces deux conventions et d'autoriser M. le Maire à les signer. Je vous remercie ».

Monsieur le Maire : « Merci, Céline Netthavongs. Nos relations avec la SGP sont bonnes, mais fermes. Les services de la ville font tout pour faciliter les travaux de ce projet majeur d'intérêt régional, voire national, mais aussi d'intérêt pour Chelles et son développement. C'est vraiment un sens pour notre ville de pouvoir accueillir cette gare du métro qui s'associe, je le précise aussi, à la gare SNCF actuelle et au prolongement du RER E à La Défense et en renforcement à terme du Transilien ligne P, même si on peut toujours demander des améliorations sur une ligne qui est un peu plus fiable que d'autres. On continue à investir en la matière. En tout cas, c'est une chance pour la Ville de Chelles. On fait tout par ailleurs pour que les contraintes et les nuisances soient limitées au maximum : usagers des terrains sportifs ou au quotidien la gêne pour les travaux. Je voudrais saluer les services de la ville qui travaillent sur cette question, les services techniques en particulier et des sports, Philippe Maury et Yannick Klein, qui ont travaillé sur cette convention pour faire en sorte que le Grand Paris ne soit pas une contrainte, mais une chance pour notre ville et que l'on minimise les nuisances.

Avez-vous des questions ou des remarques ? Madame Goutmann ».

Madame Goutmann : « Ce n'est pas précisément sur la convention de travaux, je voulais savoir où en était la signature du CDT (Contrat de Développement Territorial). Est-ce que cela avance ou non ? Je voudrais que vous nous fournissiez des éléments d'information si vous en avez ».

Monsieur le Maire : « Je vais laisser la parole à François-Xavier Binvel à ce sujet ».

Monsieur Binvel : J'espère que les choses se feront en 2017. On est assez pressé de travailler sur ce sujet, parce que cela organise non seulement l'aménagement sur le territoire Chelles/Vaires, mais cela nous permet une bonne collaboration avec les services de l'État et avec l'ensemble des territoires. J'espère que l'on aura des résultats ».

Monsieur le Maire : « Madame Goutmann ».

Madame Goutmann : « Je ne veux pas reprendre les débats que l'on avait tout à l'heure sur la question de la situation de la SEM, on sait tous que l'arrivée de nouvelles opportunités de mobilité génère de la spéculation foncière immobilière aux alentours des gares nouvelles. Il est important que la commune ait la maîtrise sur ce CDT. À défaut de CDT, je rappelle quand même que dans ce cas-là c'est la Société du Grand Paris qui a la maîtrise de l'aménagement urbain dans un périmètre de 400 mètres autour des gares. La ville a tout intérêt à se saisir de la construction de la possibilité d'un contrat de développement territorial et on sait que justement dans ce périmètre de 400 mètres autour des gares, le taux de logements sociaux à Chelles est de 15 %.

Donc, il y a un enjeu. S'il est de 30 % dans la ZAC de l'Aulnoy, il est de 15 % dans le périmètre de 400 mètres autour de la gare nouvelle. Il y aura donc fort à faire pour respecter les objectifs du SDRIF qui sont fixés à 30 % ».

Monsieur le Maire : « Merci, Madame Goutmann. Vous connaissez nos objectifs sur ce secteur-là. Gare du Grand Paris ou pas, notre objectif est de préserver la qualité de vie à Chelles et le principal aménagement qui sera fait autour de la gare sera certes le quartier de l'Aulnoy terminé, avec moins de logements que prévu initialement pour les raisons que nous avons évoquées (il faut accueillir les gens dans de bonnes conditions et pas n'importe comment). Nous resterons maîtres de notre destin, il est hors de question de se faire imposer à Chelles ce que l'on ne veut pas. Le principal aménagement sera surtout l'agrandissement du parc du Souvenir qui donnera une qualité de vie aux Chellois en sortant de cette gare et qui permettra d'avoir un équipement. J'ose dire que le parc du Souvenir est un équipement avec tout ce qu'il comporte. Il permettra d'améliorer justement l'accueil des Chellois dans leur ville.

Vous savez très bien que le site est contraint. Il a été choisi comme cela, c'est-à-dire dans un lieu qui est déjà extrêmement bâti. Il nous est difficile de faire des aménagements énormes. En tout cas, on les refusera. On ne peut pas refuser de raser des maisons pour construire des immeubles pour des souhaits de construction de logements massifs. On prend notre part sur l'Aulnoy mais dans des mesures raisonnables.

Pour répondre à votre question sur le CDT, on souhaite pouvoir se doter de cet outil et travailler en bonne intelligence avec l'ensemble des services pour justement garder la maîtrise de notre territoire. Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*). Je propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? (*Non*). Des votes contre ? (*Non*). Unanimité, je vous remercie. Une unanimité qui est importante pour nous permettre justement de travailler avec la SGP. On pourra continuer notre travail avec elle. Monsieur Klein, à vous de jouer avec les services de la SGP ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (43 pour)

APPROUVE les deux conventions,

AUTORISE Monsieur le Maire à les signer.

16) Rétrocession de la rue des 4 Américains

Monsieur le Maire : « Je donne la parole à Jacques Philippon ».

Monsieur Philippon : « Merci, Monsieur le Maire. À la suite du permis de construire du 16 juin 2010, accordé à Marne et Chantereine Habitat pour 70 logements à la sortie de Chelles, route de Claye, à droite derrière le central téléphonique, il nous appartient maintenant de récupérer les voies, réseaux d'assainissement, éclairage public, etc. quand tout a été validé.

Conformément aux engagements qui avaient été pris, on vous propose de décider d'acquérir pour l'euro symbolique en vue de leur intégration dans le domaine public communal les emprises constituant la voirie des 4 Américains, les réseaux, les trottoirs, les espaces verts, conformément au plan de division que vous avez à la page suivante et d'autoriser M. le Maire à signer tout document et acte afférant à ces acquisitions.

Si vous me permettez, Monsieur le Maire, je voudrais simplement préciser que les agents de la ville interviennent déjà sur toute la longueur de cette voie et que cela fait partie des pratiquement 170 kilomètres de voies qui sont à entretenir par 43 agents. 170 kilomètres de voies, ce sont 340 kilomètres de trottoirs, pour lesquels la ville ne dispose que de 43 agents. Comme tout un chacun, il peut y avoir des personnes malades, les agents ont droit à des vacances. Le service des espaces verts va récupérer encore plusieurs centaines de mètres carrés d'espaces verts, il compte 42 agents et le service de la voirie proprement dite qui s'occupe de tout le mobilier urbain, du marquage au sol et de la réhabilitation des campagnes de chaussées et trottoirs compte 12 agents.

On ne peut pas passer trois fois par jour dans toutes les rues, les avenues et les allées et quand les agents sont passés le matin, si à trois heures, quelqu'un a laissé tomber un paquet de biscuits ou autres, ce n'est pas la peine de venir m'insulter. On fait ce que l'on peut avec 42 agents. Merci ».

Monsieur le Maire : « Ce n'était pas vraiment notre intention ! »

Monsieur Philippon : « Ce n'était pas adressé à vous, Monsieur le Maire ! »

Monsieur le Maire : « Ces précisions de Jacques Philippon sont importantes, parce qu'à l'époque où les feuilles tombent des arbres, au risque de vous surprendre cela arrive tous les ans, l'intervention des services techniques est quotidienne. Des tonnes et des tonnes de feuilles sont ramassées chaque jour. C'est un travail à recommencer. On rappelle la vigilance de chacun et l'information de tous.

Sur ce point de la rétrocession de la rue des 4 Américains, y a-t-il des interventions ? (*Non*). Je propose que nous passions au vote. Pas de vote contre ? (*Non*). Pas d'abstention sur ce point technique ? (*Non*). Je vous remercie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (43 pour)

DECIDE d'acquérir à l'euro symbolique, en vue de leur intégration dans le domaine public communal, les emprises constituant la voirie des 4 américains, les réseaux, les trottoirs et les espaces verts conformément au plan de division joint,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et acte afférents à ces acquisitions.

ÉCOLOGIE URBAINE

17) Convention avec Seine-et-Marne Environnement dans le cadre du défi « Familles à Energie Positive »

Monsieur le Maire : « François-Xavier Binvel va vous présenter ce point avec l'aimable coopération de Laurent Dilouya qui suivra également ce dossier ».

Monsieur Binvel : « Si vous me le permettez, je voudrais répondre à Mme Goutmann à qui je n'ai pas répondu tout à l'heure concernant le Grand Paris et son rôle d'aménageur.

J'ai vérifié si le compte rendu était toujours en ligne. Allez voir dans le compte rendu de la réunion publique du Grand Paris. Il faut arrêter avec ce mythe du Grand Paris qui va arriver avec des grues et des rouleaux compresseurs dans nos villes. Non ! Le Grand Paris est aménageur des collectivités à leur seule demande. C'est marqué noir sur blanc sur le compte rendu. Je viens de vérifier pour vous répondre. C'est un point de débat. Je ne peux pas rentrer dans le détail législatif, mais il est clair que le Grand Paris peut être effectivement aménageur et d'ailleurs l'AFTRP est devenu Grand Paris Aménagement depuis peu, et on peut effectivement lui demander d'intervenir sur nos communes, mais à la seule demande du maire. J'invite toute personne qui croit encore à ce mythe à aller regarder le compte rendu de la dernière réunion publique qui était en décembre 2014, si je ne dis pas de bêtise.

Un autre point à ce sujet-là : on est bien conscient des enjeux au niveau du pôle du Grand Paris. Dans le cadre de la révision du PLU, on a prévu justement d'établir un périmètre d'attente au niveau du boulevard Chilpéric pour se donner les moyens et le temps de la réflexion pour prévoir, comme le disait M. le Maire, les équipements. Si l'occasion nous est donnée – M. le Maire le rappelait tout à l'heure, le pôle gare de Chelles est particulièrement contraint – d'avoir du logement, de bien réfléchir à cette offre, savoir s'il faut du commerce, des services, des entreprises. C'est important de créer du logement, mais il faut faire venir des entreprises, car c'est bien pour créer de l'emploi – je pense que l'on est d'accord sur ce point.

Concernant ce point 17, il vous est proposé de voter une convention avec Seine-et-Marne Environnement dans le cadre du défi « Familles à Energie Positive ». J'associe mon collègue, Laurent Dilouya, à cette délibération qui a recruté le week-end dernier déjà des familles.

L'opération a l'air d'être un bon succès. Seine-et-Marne Environnement va nous accompagner, va nous encadrer dans le cadre de ce défi « Familles à Énergie Positive » dès le mois de novembre 2016 jusqu'en mai 2017 afin de pouvoir sensibiliser, de pouvoir animer les différentes réunions, de pouvoir sensibiliser le public et que cet événement soit un succès et surtout qu'il ait une utilité.

C'est une convention qui nous coûtera 3 200 euros, qui s'établit donc entre le mois de novembre 2016 et le mois de mai 2017 ».

Monsieur Dilouya : « Je profite de cette tribune pour vous informer que nous avons d'ores et déjà recueilli l'adhésion d'une trentaine de Chellois dimanche dernier sur le marché. Pour que l'engagement soit significatif, il faudrait une vingtaine de Chellois supplémentaires.

Je vous rappelle que vous pouvez vous aussi adhérer à ce projet qui consiste avant tout à œuvrer en faveur du bien-être de notre planète par des petits gestes quotidiens. Pour ce faire, il suffit d'être Chellois, de s'inscrire via le site de la ville sur la page dédiée au défi ou auprès de moi-même ou auprès de M. Morléo des services techniques ».

Monsieur le Maire : « Merci, Laurent Dilouya pour cette intervention. On sait que Paul Athuil qui ne peut pas être là aujourd'hui a été sensible à cette démarche. Y a-t-il des questions ? »

Madame Autreux : « J'ai juste une remarque : on veut mobiliser les familles et c'est très bien par rapport à l'énergie positive, comme c'est souligné dans la note, mais il faudrait aussi peut-être sensibiliser les entreprises ».

Monsieur le Maire : « On en prend bonne note. Merci pour votre intervention. Y a-t-il d'autres remarques ? (*Non*). On peut passer au vote ? (*Oui*). Y a-t-il des votes contre ? (*Non*). Des abstentions ? (*Non*). Unanimité, je vous en remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (43 pour)

APPROUVE la convention avec Seine et Marne Environnement dans le cadre du défi "Familles à Energie Positive".

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention-cadre avec Seine et Marne Environnement.

18) Engagement de la Ville de Chelles au Programme d'Actions de Prévention aux Inondations (PAPI)

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à François-Xavier Binvel ».

Monsieur Binvel : « Merci. C'est en cohérence et dans la suite logique des ateliers du territoire. Ces ateliers ont été proposés par les services de l'État qui avaient choisi 5 sites en France. Chelles faisait partie de ces sites en 2013-2014. Les services de l'État avaient mené des études sur le territoire de Chelles pour comment vivre, aménager notre ville tant au niveau de l'espace public que de l'urbanisme, comment travailler malgré les inondations. Vous savez que la Ville de Chelles est un territoire particulièrement inondé, on a à peu près la moitié de notre territoire – partie sud – qui est impactée par les inondations.

En cohérence donc avec ces ateliers qui s'étaient tenus en 2014, la révision du PLU, la révision du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) dont les travaux ont repris avec les services de l'État, il vous est proposé que Chelles intègre un programme d'action et de prévention des inondations, le PAPI, puisque le périmètre restreint à l'établissement public territorial du bassin Seine Grand Lac, la Ville de Paris et les trois départements Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne – c'est-à-dire le PAPI de la Seine et de la Marne francilienne – s'élargit. Chelles a la possibilité de participer à ce programme, ce qui lui permettrait de bénéficier à travers deux actions majeures de :

- Un travail de réflexion pour savoir comment aménager, comment avancer dans nos aménagements malgré les risques d'inondation.
- Une action autour de la sensibilisation, autour d'actions pédagogiques à destination de la population, c'est-à-dire comment s'approprier la vie de nos rivières et en particulier à Chelles, et bien comprendre les enjeux du PPRI qui sera en vigueur d'ici quelques mois, en 2018.

Pour intégrer ce programme, c'est un effort de 68 000 euros qui est proposé à la Ville de Chelles, mais nous solliciterions une subvention de l'État à hauteur de 50 % au titre du Fond Barnier. Je vous remercie ».

Monsieur le Maire : « Merci, François-Xavier Binvel. Y a-t-il des questions ? (*Non*). Je propose que nous passions au vote. Y a-t-il des votes contre ? (*Non*). Des abstentions ? (*Non*). Je vous remercie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (43 pour)

APPROUVE les deux actions portées par la Ville de Chelles dans le cadre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes.

APPROUVE la convention 2017/2019 du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces actions et cette convention.

VIE SCOLAIRE

19) Sécurité des établissements scolaires : demande de subvention auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance

Monsieur le Maire : « Je donne la parole sur ce dossier à Nicole Saunier ».

Madame Saunier : « Bonsoir à tous. La prolongation de l'état d'urgence et le maintien du plan Vigipirate nous ont amenés à faire un plan de sécurisation global des écoles et des crèches. Il a été fait de manière concertée avec la Police nationale et l'Éducation nationale. Il a pour objectif de compléter efficacement les préconisations de l'État. Le plan se décline en quatre axes :

- La protection périmétrique des bâtiments et leur accès : la limitation des intrusions, la sécurisation des portails donnant sur les cours d'école, l'amélioration des contrôles d'accès par la généralisation de l'interphonie et la pérennisation des dispositions du plan Vigipirate aux abords des établissements.
- La mise en place d'un dispositif d'alerte intrusion avec la Police municipale.
- Le renforcement de la présence humaine aux entrées et sorties d'école.
- L'adaptation de ce plan pluriannuel se fera jusqu'en 2020.

À noter que la circulaire du 29 septembre 2016 limite le périmètre des actions portant sur la sécurisation des écoles et de leur éligibilité à un financement du fonds interministériel de prévention de la délinquance, à la sécurisation périmétrique et volumétrique des bâtiments. À ce titre, la ville sollicitera le fonds interministériel de prévention de la délinquance pour un niveau de subvention le plus élevé possible.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter les financements concourant à l'amélioration de la sécurité des établissements scolaires auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance et à signer les documents correspondants ».

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup, Nicole Saunier. J'adresse des remerciements à la Police nationale, au concours de la Police municipale et aux directeurs d'établissements scolaires, de crèches et tous les agents de la ville des services notamment scolaires qui ont travaillé sur ce plan de concertation. L'idée est d'avoir quelque chose de rapide qui permet d'assurer au maximum la protection des enfants qui y séjournent pour leurs études ou pour leur vie tout simplement. C'est un plan qu'il faut mettre en œuvre très rapidement. Les services techniques ont déjà commencé à certains égards d'aménager les écoles comme c'est indiqué dans la note et protéger précisément les points faibles de chaque école permet de répondre assez rapidement aux craintes des parents et aux exigences auxquelles la situation nous contraint. Y a-t-il des questions à ce sujet ou des remarques ? Madame Ferri ».

Madame Ferri : « Merci, Monsieur le Maire. Contrairement à Mme Autreux, je vais essayer de ne pas vous fâcher ! »

Monsieur le Maire : « Cela ne tient qu'à vous ! »

Madame Ferri : « Écoutez, cela va bien commencer parce que je vais commencer par vous féliciter de votre implication quant à la sécurité des écoles, des crèches et de la mise en place de présences humaines, tout cela pour le bien-être des enfants chellois et pour la sérénité des parents afin de respecter la prolongation de l'état d'urgence et le maintien du plan Vigipirate.

En revanche, et je vous cite, vous avez dans votre lettre de septembre 2016 déclaré : « *Le diagnostic que nous avons fait va bien au-delà des préconisations de l'État qui non seulement se décharge sur nous et les locaux, mais de surcroît ne nous octroie aucun moyen pour assurer cette mission essentielle* ».

Dans la délibération que vous nous proposez, vous nous demandez de vous autoriser à solliciter les financements concourant à l'amélioration de la sécurité des établissements scolaires auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance.

Vos propos de septembre semblent assez hâtifs. J'aurais aimé pour une fois dans cette période difficile vous entendre apprécier l'effort d'accompagnement de l'État.

Bien entendu, nous ne pourrons que voter pour cette disposition. Merci ».

Monsieur le Maire : « Je ne retire rien de ce que j'ai écrit dans cette lettre. C'est parce que l'on est toujours dans l'attente d'un certain nombre de subventions de l'État pour financer ce que l'on a déjà enclenché et que l'on a bon espoir d'obtenir celles-ci. Le FIPD, on l'a déjà sollicité, vous vous souvenez, à plusieurs reprises, ainsi que d'autres subventions, notamment la subvention d'investissement que le gouvernement Valls avait octroyée aux collectivités (des milliards d'euros) et étrangement Chelles n'a rien eu. On a de plus en plus de contraintes et on doit aller au-delà parce que l'État se limite à quelques orientations sans préciser les modalités de financement.

On fait une demande qui nous permet aussi de présenter ce point, même s'il a été travaillé en toute concertation avec l'ensemble des acteurs. On espère l'avoir. Comme je l'ai déjà fait, je remercie si l'on a des subventions. Je n'ai pas pu le faire souvent, malheureusement, mais je n'hésiterai pas à le faire. C'est pour cela que j'ai écrit cela dans cette lettre et que je le reconnais.

Y a-t-il d'autres remarques à ce sujet ? Madame Pereira ».

Madame Pereira : « Monsieur le Maire, chers collègues. Effectivement, je voulais prendre aussi la parole sur ce point qui est vraiment important pour la sécurité des enfants chellois, mais de manière plus générale aussi pour les agents.

Il faut mettre en place tout ce que nous pouvons mettre en place par rapport à la sécurité. Mais, la sécurité, ce n'est pas simplement de la sécurité défensive où il faut simplement mettre en place des dispositifs pour se protéger et protéger les nôtres. C'est aussi mettre des moyens humains dans les quartiers et les éducateurs de rue étaient aussi là pour éradiquer le mal à la racine. Ce n'est pas simplement se protéger, il faut aussi une sécurité combative ».

Monsieur le Maire : « Pour être franc, on essaye de se concentrer sur ce que l'on est capable de maîtriser, ce que l'on sait faire, ce qui est le plus urgent. Je comprends votre démarche sur ce que l'on peut évoquer, la déradicalisation, mais ce n'est clairement pas une compétence communale. Si on se disperse, on fera mal les choses essentielles. C'est aussi ce qui guide nos pas. Même s'il ne faut rien négliger, vous avez raison, notre choix premier c'est de se doter avec fermeté des moyens nécessaires pour limiter au maximum les risques sur Chelles. Il y va de la poursuite du développement de la Police municipale.

Nous créons une démarche de CLSPD, de Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, qui a un volet déradicalisation. Le but du CLSPD n'est pas forcément de créer des dépenses nouvelles, au contraire c'est de mettre tout le monde autour de la table pour travailler sur l'ensemble des enjeux et le volet de déradicalisation, présence dans les quartiers, est un des volets sur lequel nous travaillons. Les acteurs sont en ce moment sollicités, cela concerne la justice, la MJD, les bailleurs sociaux, l'Éducation nationale, les acteurs du territoire, les éducateurs spécialisés. L'ensemble des acteurs sur le secteur de notre territoire va pouvoir se regrouper dans une instance comme celle-ci pour travailler concrètement, et je l'avais déjà évoqué lors du précédent Conseil Municipal, comme c'est le cas pour le GLTD qui arrive après le CLSPD censé arriver avant et développer des politiques qui permettent justement de lutter contre la délinquance.

Ce que vous évoquez est une forme de délinquance lourde sur laquelle nous prendrons la part que nous devons prendre, qui consiste essentiellement à coordonner l'ensemble des acteurs qui agissent sur le terrain et qui parfois manquent, et pour le coup l'État ne peut pas forcément le faire avec précision à chaque endroit, mais l'État prendra sa part comme nous dans ce genre d'instance où tous les acteurs sont réunis. C'est ce que j'évoquais tout à l'heure : face au manque de moyens, il est important que l'action soit efficiente en regroupant les acteurs pour qu'ils puissent être vraiment précis et efficaces.

Je pense que c'est une réponse qui peut être apportée. Le CLSPD va voir le jour courant février 2017, mais les travaux ont déjà commencé pour que l'ensemble des acteurs du territoire soient associés et commencent à construire le CLSPD. Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*). En tout cas, merci pour votre question qui a permis de préciser le rôle du CLSPD qui accompagnera sur le long terme les politiques publiques que nous menons en matière de prévention de la délinquance. Monsieur Mouly ».

Monsieur Mouly : « Monsieur le Maire, il y a toujours eu ce genre de structure. Il y a le conseil communal de prévention de la délinquance, cela fait des années que cela existe. Le principe d'avoir des structures de concertation entre la ville, les acteurs de la prévention spécialisée, la police, les établissements scolaires, etc. a toujours existé, en tout cas depuis plusieurs décennies – je ne sais pas quand ont été écrits les premiers conseils communaux de prévention de la délinquance. Tout cela existe. Mme Pereira attire notre attention à juste raison : il faut évidemment faire tout cela et il faut rendre hommage aux travaux qui ont été ceux justement des agents et de toutes les personnes, parce que c'est la prunelle de nos yeux, ce sont les enfants. On est tous d'accord sur ce point.

Mais, nous savons aussi que le mal doit être traité à la racine, comme l'a dit Mme Pereira et qu'une société qui est malade, qui produit une personne sur un million capable d'actes épouvantables, c'est le vrai problème. Malheureusement, on peut redouter que l'inventivité étant telle qu'en dépit de toutes ces mesures, il est possible que sur notre territoire ou ailleurs des écoles soient touchées. Faisons tout cela, mais ayons conscience collectivement que c'est une société malade qui produit et que c'est cela qu'il faut traiter. Je vous connais, Monsieur le Maire, vous allez me dire : « *Monsieur Mouly, vous êtes toujours perché dans vos débats* », il faut que l'on prenne notre part, elle est petite, elle est modeste, mais il faut que l'on prenne aussi notre part en ayant cette considération ».

Monsieur le Maire : « C'est exactement ce que je vous ai dit : prendre notre part. On l'assume, mais avec efficacité. Vous conviendrez que la lutte antiterroriste reste une prérogative, et heureusement, de l'État. C'est une politique que nous ne pouvons pas avoir au niveau local. D'ailleurs, les services de l'État nous recommandent, ce n'est pas le cas sur Chelles, qu'en cas de doute grave, nous n'avons pas à intervenir, au contraire, ce sont les services de l'État, du renseignement intérieur, la police antiterroriste. Jamais les services de la ville ne doivent être confrontés directement à cela.

C'est pour cela que l'on crée ces dispositifs. Je précise que le GLTD (Groupe Local de Traitement de la Délinquance) présidé par le procureur de la République et moi-même sur Chelles avec le concours de tous les acteurs ainsi que le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) n'existait pas sur notre territoire. En tout cas on n'a pas trouvé de compte rendu et on serait obligé de le créer et de redémarrer à zéro. Il y avait un CISPD qui existait au niveau de Marne et Chantierine, mais il ne s'est réuni qu'une fois et n'a pas eu d'atelier. Il n'y a eu aucun travail sur le sujet. Ce dispositif peut être ancien et c'est vrai que l'on a vingt ans de retard sur ces politiques de prévention de la délinquance et de son traitement. Je vous jure, Franck Mouly, cela n'existait pas sur notre territoire, en tout cas pas ces institutions précises. Je n'ai aucune connaissance de travail concerté.

Nous pouvons passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? (*Non*). Des abstentions ? (*Non*). Unanimité, je vous en remercie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (43 pour)

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les financements concourant à l'amélioration de la sécurité des établissements scolaires auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance et à signer les documents correspondants.

20) Subvention exceptionnelle à la SEGPA du collège Beau Soleil

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Nicole Saunier ».

Madame Saunier : « Merci. Le collège Beau Soleil sollicite une subvention afin de diminuer la participation des familles à un séjour pédagogique à l'île de Ré d'une semaine. Sont concernés des élèves de quatrième et cinquième de la SEGPA (Section d'Enseignement Général Professionnel et Adapté). 32 élèves participeront à ce séjour en mars 2017. Le coût du séjour est évalué à 8 090 euros. Il est demandé à la Ville de Chelles une aide financière à hauteur de 1 000 euros. La commission de la vie scolaire réunie le 25 octobre 2016 a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 000 euros au collège Beau Soleil pour un séjour pédagogique des élèves de la SEGPA, d'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention et de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de cette commune. Je pense que vous serez tous d'accord ».

Monsieur le Maire : « Merci, Nicole Saunier pour cette présentation. Pas de remarque particulière ? Madame Autreux ».

Madame Autreux : « Merci. Bien sûr nous sommes d'accord et nous allons voter pour. Est-ce que cela fait partie d'un des projets pédagogiques de l'établissement ? Y a-t-il un financement du Département ? »

Monsieur le Maire : « Nicole Saunier ».

Madame Saunier : « Cela fait partie effectivement du projet de l'établissement. Pour la deuxième question, je ne sais pas si le Département est intervenu ».

Monsieur le Maire : « Je ne peux pas vous dire, non plus ».

Madame Saunier : « Nous avons répondu à un dossier de demande, mais je ne sais pas ».

Monsieur le Maire : « Nous pouvons passer au vote ? (*Oui*). Pas de vote contre ? (*Non*). Pas d'abstention ? (*Non*). Je vous remercie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (43 pour)

ATTRIBUE une subvention de 1 000 € au collège Beau Soleil pour un séjour pédagogique des élèves de la SEGPA.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC

21) Saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour avis sur le projet de délégation de service public pour l'exploitation du mini-golf

Monsieur le Maire : « Je donne la parole Philippe Maury ».

Monsieur Maury : « Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Ce mini-golf qui a été fait en 1998 à l'initiative du Conseil Municipal des enfants a une capacité de dix-huit obstacles. Cette structure qui est pourtant très bien placée dans le parc du Souvenir a fait ressortir une forte baisse de sa fréquentation et des recettes perçues au fil du temps.

Ce manque d'attractivité s'explique : l'équipement paraît vétuste puisque, depuis dix-huit ans, il n'a fait l'objet d'aucune modification de parcours ou d'entretien spécifique. Le manque d'animations et l'absence de services annexes souvent demandés par les utilisateurs (buvette, snack) contribuent à cette baisse de dynamisme.

La municipalité souhaite pour les années à venir redynamiser le site, développer sa fréquentation en s'appuyant sur des solutions proposées par des opérateurs privés spécialisés. La ville envisage de confier l'exploitation de ce mini-golf à un opérateur économique dans le cadre d'une délégation de service public après mise en concurrence.

Les objectifs sont de moderniser l'équipement en lien avec la ville, d'assurer la gestion et l'entretien de l'équipement et des espaces verts, de développer la période d'ouverture du mini-golf, de promouvoir et d'animer le site notamment pour toucher de nouveaux publics et de proposer des activités de type buvette ou de petite restauration.

Le changement de mode de gestion serait sans conséquence sur le plan des ressources humaines puisque le mini-golf n'emploie pas d'agents de la ville.

Conformément aux articles L.1411.4 et L.1413.1 du Code général des collectivités territoriales, la commission consultative des services publics locaux doit être consultée pour avis.

Il est proposé au Conseil Municipal de saisir la commission consultative des services publics locaux pour avis sur le sujet de délégation de service public pour la gestion du mini-golf ».

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. Y a-t-il des questions à ce sujet ? Madame Goutmann ».

Madame Goutmann : « Le groupe front de gauche est favorable à cette délibération qui permet d'ouvrir de nouvelles perspectives d'avenir pour le mini-golf. Je vais préciser ma pensée puisque souvent nous votons contre ce type de délibération qui confie l'exploitation d'activités municipales au privé. Ainsi, lorsqu'il s'agit de confier une mission de service public au privé, nous sommes contre comme cela a été le cas pour les crèches municipales. A l'inverse, lorsqu'il ne s'agit pas d'une activité d'intérêt général, nous ne sommes pas opposés par principe au recours au privé. C'est typiquement le cas ici. Ce recours permettra donc, on l'espère, de renforcer et de diversifier cette offre. Merci »

Monsieur le Maire : « Merci pour votre intervention. Cela prouve que l'on peut avoir des débats éclairés dans cette institution et que même si l'on n'est pas toujours d'accord, on peut partager. En tout cas, je souscris exactement à ce vous avez dit sur le dynamisme qui peut être apporté, ce n'est pas le cœur du service public. Y a-t-il d'autres prises de parole ? (*Non*). Je propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? (*Non*). Des votes contre ? (*Non*). Unanimité, je vous en remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (43 pour)

SAISIT la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour avis sur le projet de délégation de service public pour la gestion du mini-golf.

AFFAIRES CULTURELLES

22) Demandes de subventions de fonctionnement pour l'année 2017 auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne, de la Société des Auteurs Compositeurs et Éditeurs de Musiques, du Centre National de la Chanson, des Variétés et du jazz, de l'Action Régionale pour la Création Artistique et la Diffusion en Ile-de-France et de la Société de Perception et de Distribution des Droits des Artistes Interprètes

Monsieur le Maire : « En l'absence de Claudine Thomas, je vous présente ce point. C'est simplement une demande de subvention. Avez-vous des remarques particulières ? (*Non*). On passe au vote. Unanimité, j'imagine ? (*Oui*). Je vous remercie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (43 pour)

SOLLICITE pour l'année 2017, auprès de de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne (Agglo PVM), de la Société des Auteurs Compositeurs et Éditeurs de Musiques (SAGEM), du Centre National de la Chanson, des Variétés et du jazz (CNV), de l'Action Régionale pour la Création Artistique et la Diffusion en Ile de France (ARCADI) et de la Société de Perception et de Distribution des Droits des Artistes Interprètes (SPEDIDAM) une subvention la plus haute possible dans le domaine de musiques actuelles

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions

DIT que les crédits sont prévus au budget de la commune

SYMVEP

23) Présentation du rapport d'activité du Syndicat Mixte de Vidéocommunication de l'Est Parisien (SYMVEP) pour l'année 2015

Monsieur le Maire : « C'est normalement Madame Avond qui devait vous présenter ce point. Je remercie Canal Coqueliquot d'être ici et de suivre nos débats. Il s'agit juste de prendre acte du rapport d'activité de ce syndicat. Vous retrouvez le détail sur son activité, sur la participation des collectivités, sur le rôle qu'il peut jouer sur le fonctionnement de la chaîne. Je crois qu'il n'y a pas grand-chose à ajouter. Avez-vous des remarques particulières ? (*Non*). Nous pouvons en prendre acte. Je vous remercie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activité du SYndicat Mixte de Vidéocommunication de l'Est Parisien (SYMVEP) pour l'année 2015.

ADMINISTRATION GENERALE

24) Convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : avenant n° 3 portant sur les documents budgétaires

Monsieur le Maire : « C'est le troisième avenant pour des documents budgétaires. La télétransmission va concerner maintenant le budget primitif, le budget supplémentaire, les DM et le compte administratif. On poursuit notre démarche de dématérialisation. Pas de remarque particulière ? (*Non*). Unanimité, j'imagine ? (*Oui*). Je vous remercie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (43 pour)

APPROUVE l'avenant n° 3 à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité en prévoyant la télétransmission des actes budgétaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout document y afférent.

PERSONNEL

25) Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire : « Je donne la parole à Colette Boissot ».

Madame Boissot : « Bonsoir. Comme à chaque conseil, il s'agit de la mise à jour du tableau des effectifs. Il est beaucoup plus affiné puisque le service RH s'est doté d'un nouveau logiciel qui est beaucoup plus précis et qui a repris la régularisation de tout l'historique depuis 2008. Si vous avez des questions, n'hésitez pas ».

Monsieur le Maire : « Merci. Y a-t-il des questions particulières ? Monsieur Mouly ».

Monsieur Mouly : « Est-ce que c'est ce qui explique l'ampleur des mouvements ? »

Monsieur le Maire : « C'est assez rare ce genre de mouvements de toute façon. C'est marqué dans la note. C'est la mise à jour du SIRH (Système d'Information Ressources Humaines), logiciel qui gère les effectifs. Sur un volume de 1 200 agents, c'est parfois un peu compliqué. Il était nécessaire que la mise à jour se fasse, ce qui a été le cas avec ce changement de logiciel et ce qui explique le volume assez important de créations et de suppressions. C'est une mise à jour technique. Ensuite vous retrouvez les simples créations qui sont liées au « toilettage » classique et trimestriel du tableau des agents. Nous voulions vous expliquer en toute transparence ces mouvements. Madame Ferri ».

Madame Ferri : « Je fais partie de la commission, j'étais présente et on nous a assuré ce que vient de dire M. le Maire, que c'était une mise à niveau. J'ai posé la question de savoir si c'était la dernière fois qu'il y avait toutes ces modifications et ces suppressions. On m'a confirmé que oui, il nous revient de vérifier par la suite si c'est bien vrai. Merci ».

Monsieur le Maire : « Vous savez que l'on doit créer des postes pour que les gens puissent les occuper, s'ils avaient été là sans justification, cela n'avait pas de sens. Pas de remarque particulière ? (*Non*). On peut passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? (*Non*). Des abstentions ? Abstention des groupes de l'opposition. Je vous remercie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (34 pour, 9 abstention(s))

Vu le tableau des effectifs suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 4 octobre 2016,

Vu l'avis du Comité Technique du 14 octobre 2016,

CREE 26 postes à temps complet et 1 poste à temps non complet à hauteur d'un 0,5 ETP.

SUPPRIME 56 postes à temps complet.

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence (en annexe).

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

COMMUNICATION

26) Communication des marchés publics attribués par M. le Maire en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal

27) Communication des décisions prises par M. le Maire en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire : « Y a-t-il des remarques à ce sujet ? (Non). Je vous propose de prendre acte séparément de ces deux points. Je vous en remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

PREND acte des marchés, dont la liste est annexée à cette délibération, attribués en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

PREND acte des décisions, dont la liste est annexée à cette délibération, prises en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal.

Nous nous retrouvons pour le prochain Conseil Municipal qui aura lieu le 13 décembre 2016 à 18 heures 30 ici même, notamment avec le budget. Je vous remercie une nouvelle fois de votre compréhension pour l'émotion qui a pu envahir certains d'entre nous ce soir. Au revoir ».

La séance est levée à 20h55.